

La CSN suspend 21,000 de ses membres

par Claude VAILLANCOURT
envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — Dans un geste sans précédent, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) a suspendu, hier, 48 de ses syndicats.

Cette décision, prise non pas sans un certain pincement au cœur par les délégués au Conseil confédéral, réduit de 21,041 membres le nombre de salariés affiliés à la centrale présidée par M. Marcel Pepin.

Ceux-ci perdent donc, tout le temps que dure la suspension, le droit de représenter ou d'être représentés par la CSN. Ils sont automatiquement exclus de toutes les organisations de la CSN.

Seule une mise à jour de leur situation financière pourrait amener le conseil à revenir sur sa décision.

Et si, au congrès de juin prochain, ils sont demeurés dans l'illégalité, leur radiation sera alors prononcée.

Cet état de faits a amené de nombreux syndicalistes à revendiquer la nécessité d'une réforme des structures pour le prochain congrès. Cette question était cependant déjà dans la pensée des dirigeants de la CSN.

La suspension résulte du fait que les syndicats mis en cause n'ont pas observé les statuts et règlements de la centrale face aux obligations financières qu'entraîne l'affiliation.

Ceux-ci ont carrément défié la

centrale soit en ne cotisant pas au nouveau taux du fonds de défense professionnelle, soit en ayant des arrérages de plus de trois mois sur leur cotisation syndicale.

Les renseignements fournis par le secrétariat général révèlent que la CSN regroupe maintenant 1,117 syndicats représentant 153,715 membres.

Ce chiffre devrait s'accroître dès demain alors que la délégation de la Fédération des affaires sociales prove-

nant du Saguenay-Lac-Saint-Jean a fait savoir, par décision des syndicats concernés, de se soumettre à la réglementation du fonds de défense professionnelle et d'acquiescer, le soir même, la dette à la CSN.

Neuf syndicats regroupant 2,984 salariés d'hôpitaux de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont carrément joué le "bluff" jusqu'à ce qu'ils constatent que tous les syndicats récalcitrants au nouveau taux de cotisation du FDP ont été suspendus.

Dans leurs poches, les délégués de cette région avaient une résolution de leur syndicat respectif les autorisant à verser les sommes nécessaires à leur maintien dans la CSN, en autant qu'aucune mesure d'exception n'était prise envers quelque groupe que ce soit.

Le Conseil confédéral, réuni prin-

(Suite à la page A6, 1re col.)
Autres informations
à la page C-13

à lire

Jeanne Sauvé
passerait, cette
semaine, aux
Communications

TORONTO (PC) — Une station de radio de Toronto croit savoir que Mme Jeanne Sauvé, ministre de l'Environnement, se verra accorder cette semaine le portefeuille des Communications.

La station CHUM a ajouté que le ministre des Pêches, M. Roméo LeBlanc, prendra la responsabilité du ministère de l'Environnement tout en conservant son portefeuille actuel.

M. Pierre Juneau, l'ancien président du Conseil de la radiotélévision canadienne qui avait été choisi par le premier ministre Trudeau pour diriger le ministère des Communications, a été défait dans l'élection complémentaire tenue en octobre dans Hochelaga.



Mme Jeanne Sauvé

Cotroni ne témoignera pas

La cour d'appel, en donnant le droit à Vic Cotroni de ne pas témoigner devant la Commission Dutil tant que la Cour suprême n'aura pas décidé de la constitutionnalité de l'organisme, a porté un dur coup à la CECO dont les travaux sont presque paralysés pour un bon moment.

page A-3

Des extrémistes frappent de nouveau

Alors que des militants molières ont commencé à abattre les otages du train, un commando fait irruption au consulat d'Indochine, à Amsterdam, où il détient 25 personnes.

page B-1

Les mesures Trudeau deviennent loi

Le bill C-73 destiné à combattre l'inflation est finalement devenu loi en passant l'épreuve de la troisième lecture, aux Communes, hier, au même moment où un sondage de l'IQOP démontre que tout en approuvant le geste du gouvernement, les Canadiens ne croient pas à son efficacité.

page E-1

sommaire

A Québec aujourd'hui	F-7
annonces classées	F-8 à F-16
Arts et lettres	F-5 à F-7
Bandes dessinées	F-16
Bridge	F-14
Consommation	E-4 et E-5
Dans nos régions	A-12
Décès	F-17
Economie-finances	D-1 à D-5
Feuilleton	F-13
Horoscope	F-15
Monsieur québec	A-7
Mots croisés	F-10
Patron	F-11
Sport	C-1 à C-8
Télévision	F-4

météo

Généralement ensoleillé aujourd'hui. Demain, nuageux et moins froid dans les régions de l'Est du Québec.

Détails, page A-2

Trois ourses soupçonnées de simuler une grossesse

DETROIT, Michigan (AP) — Les autorités du zoo de Detroit (Michigan) soupçonnent trois de leurs ourses polaires de simuler une grossesse pour pouvoir profiter pendant la saison hivernale du confort de la maternité du zoo.

"Les cages particulières et le menu amélioré dont jouissent les femelles admises à la maternité exercent une attraction particulière à cette époque de l'année", a déclaré M. Frank Wilson, directeur du zoo. "Nous soupçonnons certaines de nos pensionnaires de vouloir simplement sortir de leur condition ordinaire".

La grosse Bertha, Katie et Astrid, — tels sont les noms des suspectes — ont toutes déjà connu les délices de la vie à la maternité. Tantôt apathiques et tantôt irritables, tout dans leur comportement laisse croire qu'elles tiennent beaucoup à y retourner.

Il est particulièrement délicat de déterminer si une ourse polaire attend un petit, l'ourson, qui ne pèse à sa naissance que 1 livre, ne modifie pas beaucoup la "ligne" d'une femelle de 700 livres.

Les amateurs de lutte n'ont pas eu leur "cadeau"

par Jacques DRAPEAU

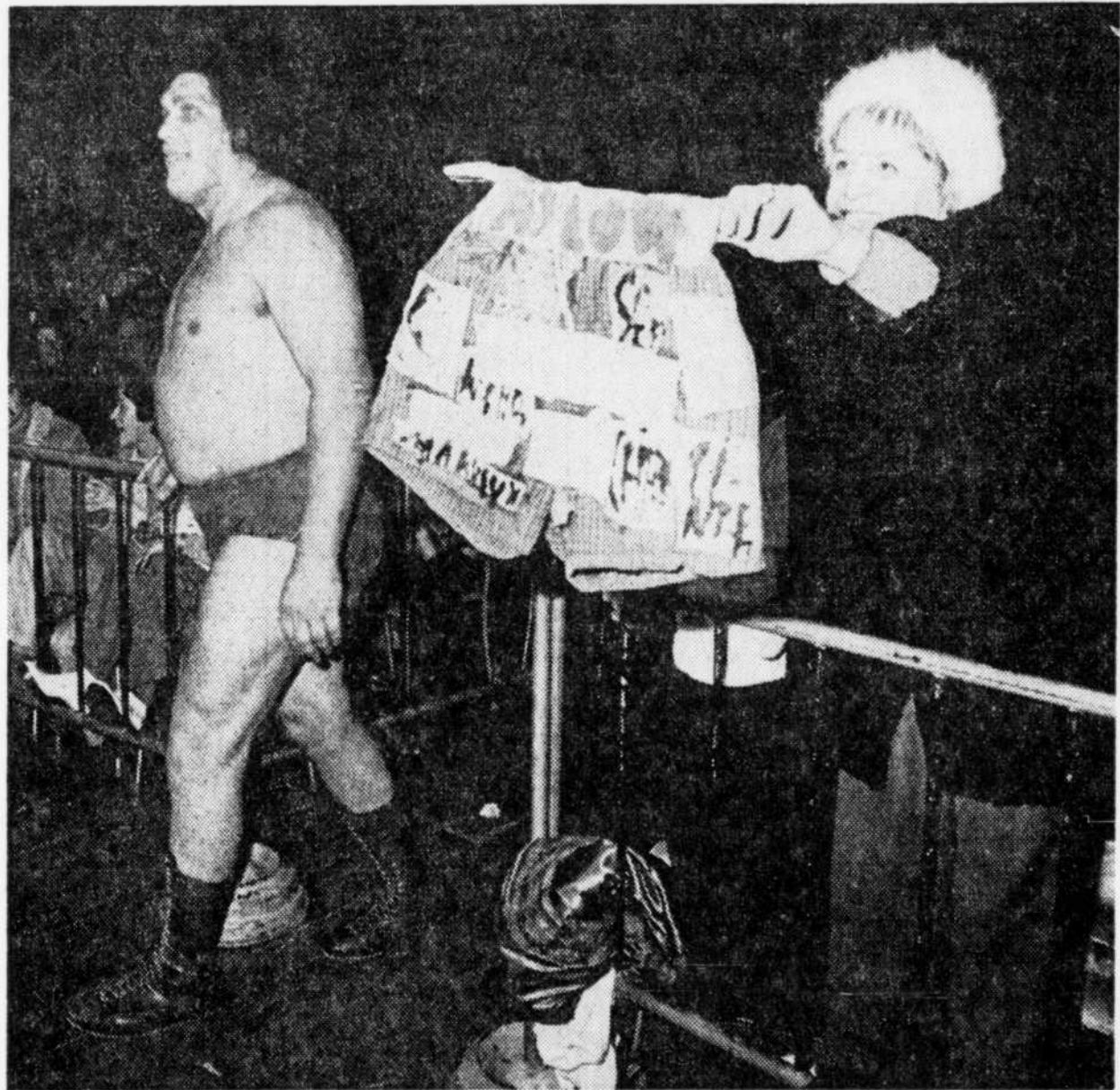
"Mesdames, mesdemoiselles, messieurs. Argentina Rocca n'est pas ici, ce soir. Il n'a pas même fait le voyage au Canada. Il sera remplacé par Gilles "the fish" Poisson."

Tout de noir vêtu, le coloré annonceur-maison Jean Gravel a communiqué la nouvelle aux quelque 1,200 amateurs de lutte réunis, hier soir, au Pavillon de la jeunesse pour assister au programme de lutte professionnelle du promoteur québécois Dick Marshall.

Rocca, l'un des noms les plus prestigieux de l'histoire de la lutte, brillait par son absence au dernier programme présenté à Montréal. Conséquemment, le promoteur Marshall aurait dû se rendre à l'évidence que Rocca ne participerait pas à son programme de Québec.

Informé des amateurs de lutte de l'absence de Rocca aurait pu diminuer les recettes aux guichets. Surtout, il fallait attiser l'espoir jusqu'aux derniers moments. Dans les journaux, sur les ondes radio-phoniques, le nom de Rocca fut souligné avec emphase. Même que Marshall osait désigner son pro-

(Suite à la page A6, 1re col.)



Le Soleil, André Belle-Isle

Tu la vois, cette culotte, hein, Tyler. Ben, c'est moi qui l'ai tricotée. T'en portes une semblable mais je ne vais sûrement pas t'en faire cadeau. Surtout pas à toi, "la bottine". On est une mordu de lutte professionnelle ou bien on l'est pas. L'incident a bien fait rire le géant Jean Ferré.

L'Etat et le SFPQ s'entendent La parole est aux fonctionnaires

Les quelque 33,000 fonctionnaires membres du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ) auront jusqu'au 17 décembre pour se prononcer sur l'entente intervenue entre leurs négociateurs et l'Etat.

L'accord a été conclu à l'issue de négociations de dernière minute, hier, qui ont permis de régler les quatre derniers points jugés litigieux, à la satisfaction mutuelle du président du SFPQ, Jean-Louis Harguindeguy, et Oswald Parent, ministre de la Fonction publique.

Le groupe régional de Québec des fonctionnaires provinciaux — une faction dissidente forte de 3,000 membres — a indiqué cependant qu'il fallait

rejeter l'offre de l'employeur pour trois raisons: la semaine de travail qui passe de 32,5 heures à 35 heures, la nouvelle clause de rétrogradation et des offres salariales ne tenant pas compte de la parité avec les fonctionnaires fédéraux, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et de la ville de Montréal.

Le ministre Parent, dans sa déclaration annonçant la conclusion des négociations avec le bureau syndical, ne parle évidemment pas de ces éléments.

Il met l'accent sur les quatre points qui, encore avant-hier, risquaient de retarder la signature de la convention d'un bon mois si le gouver-

nement ne cédait pas aux demandes syndicales.

Les négociateurs syndicaux ont obtenu que soit éliminé l'article prévoyant que certains employés dont les tâches sont conditionnées par l'activité de l'industrie de la construction, puissent être tenus de choisir une ou deux semaines de vacances durant la période des vacances prévues au décret relatif à cette industrie.

Ils ont obtenu également que le montant de l'assurance-vie, payé uniquement par l'employeur, soit porté à \$5,000. La clause proposée par l'Etat stipulait que ce montant soit de \$3,000 pour une personne mariée et \$2,000 pour un célibataire.

Les employés de la Commission des accidents de travail, de la Commission du salaire minimum et de la Commission de contrôle des permis d'alcool continueront de bénéficier d'une rente supplémentaire de \$9,000.

Un compromis a permis de s'entendre sur la clause des congés de maladie. Le syndicat a obtenu que le mot "croit" soit enlevé de la phrase "si l'employeur croit qu'il y a abus, il pourra exiger la production d'un certificat médical". D'autre part, l'employeur a fait accepter une diminution du délai de cinq à trois jours pour exiger ledit certificat médical.

(Suite à la page A6, 3e col.)

Taxis: guerre contre les corridors d'autobus



Les chauffeurs de taxis ont choisi un corridor plus large.

par Tom FRECHETTE

"La ville de Québec favorise la Commission de transport de la communauté urbaine de Québec (CTCUQ) au détriment des compagnies de taxis.

"Tandis que certaines rues sont réservées uniquement à la circulation d'autobus, on nous impose des détours pour aller quérir ou déposer nos clients.

"Les corridors réservés aux autobus deviennent des bêtes noires pour les taxis, qui doivent courir des risques pour réussir à quitter un stationnement au milieu d'une circulation dense".

Tels sont quelques griefs parmi tant d'autres que des chauffeurs de taxis ont exprimés hier, au cours d'une manifestation en face de l'hôtel de ville de Québec.

La rue Desjardins est remplie d'autos-taxis. Pendant que des porteparole négocient avec des autorités de la ville à l'intérieur de l'hôtel de ville, environ 200 chauffeurs laissent reluire leur mécontentement sur la chaussée.

Le dernier délai

Les chauffeurs demandent que l'autorité municipale leur permette de stationner dans un corridor d'autobus pour laisser monter un client et que leurs voitures continuent de circuler jusqu'à une première intersection débouchant sur la droite de façon à ne pas rencontrer le mur quasi infranchissable d'une forte circulation dans les artères les plus fréquentées.

Ils exigent aussi que cesse cette mesure qu'ils considèrent comme discriminatoire de payer une amende chaque fois que leurs taxis sont pincés dans les corridors d'autobus. Selon leurs versions, une première infrac-

tion coûte \$25 et le prix double à chaque infraction subséquente.

"Pourtant nous ne pouvons faire autrement quand il s'agit de donner du service à la clientèle. Nous devons stationner dans les corridors pour permettre au client de quitter le trottoir et de monter à bord d'une voiture et pour leur éviter aussi les dangers que le client pourrait rencontrer en se faufilant à travers des rangées de voitures", ont dit certains chauffeurs.

Une perspective voilée

A la suite de la rencontre, l'ingénieur en circulation, M. Jean-Marie Laliberté, a demandé aux chauffeurs un délai jusqu'à mercredi prochain pour faire connaître la politique finale de la ville.

Aux dires de certains chauffeurs, "c'est devenu une habitude d'attendre". Ils ont expliqué qu'une demande dans le genre de celle déjà exprimée avait été formulée le 28 juillet dernier. La ville leur avait demandé de ne pas circuler dans les corridors pour une période de 15 jours.

Après une semaine, on permettait aux chauffeurs d'entrer dans les corridors. Toutefois, ils devaient accomplir des prodiges pour trouver une place dans une circulation dense.

Comme la situation était pratiquement intenable et inacceptable, à cause des pertes de temps que ce manège nourrissait, les chauffeurs sont venus à l'hôtel de ville pour revendiquer des adoucissements à un règlement jugé trop sévère.

Deux chauffeurs en particulier nous ont déclaré: "Si la ville, dans une semaine, ne fait pas davantage preuve d'un esprit de compréhension à l'endroit des chauffeurs de taxis, ça va aller mal".

Cotroni autorisé à ne pas témoigner

Le travail de la CECO risque d'être paralysé pour un temps

par Léonce GAUDREAU
envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — En accordant à Vic Cotroni le droit de ne pas témoigner devant la CECO, la Cour d'appel du Québec vient de porter un dur coup à cette commission d'enquête dont les travaux risquent d'être paralysés pour un bon moment.

Le juge Robert Brossard a en effet fait droit à la requête de Vic Cotroni de ne pas témoigner devant la Commission Dutil tant que la Cour suprême du Canada n'aura pas statué sur la constitutionnalité d'un article de la loi de la Commission de police qui lui a donné naissance.

Une première requête de Vic Cotroni pour obtenir un "sursis" de témoigner avait été rejetée en fin de semaine dernière par le juge Yves Forest de la cour supérieure du Québec. La Cour d'appel vient de renverser cette décision.

L'annonce de ce jugement d'importance a créé un grand émoi parmi les membres de la Commis-

sion d'enquête sur le crime organisé (CECO). Peu de temps après avoir appris cette nouvelle, les trois juges de la CECO ont décidé d'ajourner leurs travaux pour examiner son implication sur ses travaux à venir.

Au moment d'ajourner les travaux, le juge Jean Dutil a d'ailleurs annoncé que cela pourrait modifier le cours des travaux de la semaine prochaine. Il n'est en effet pas impensable que les audiences soient suspendues la semaine prochaine, mais on en saura davantage aujourd'hui à la reprise des audiences.

Les juges se sont réunis hier vers 16h30 avec les procureurs de la commission pour examiner le texte du jugement de la Cour d'appel du Québec, en faveur de Vic Cotroni. Celui-ci devait être entendu demain matin pour être interrogé relativement à ses activités que la CECO relie à la tête de la mafia montrealaise. Selon les informations obtenues auprès de l'un des procureurs de la commission, il n'est pas possible que la décision du juge Brossard soit elle-même portée en appel devant la Cour suprême.

Cotroni est maintenant donc assuré de ne pas témoigner tant que la Cour suprême ne rendra pas sa décision sur la constitutionnalité de la CECO que contestent DiIorio et Fontaine. Le juge Brossard accorde même un sursis de dix jours à Cotroni, après que le jugement final de cette cour de dernière instance aura été rendu, vraisemblablement à la fin de décembre.

Autres appels

Ce jugement a une grande portée du fait que non seulement il prive la CECO de la présence de Vic Cotroni, mais aussi d'autres témoins importants qui chercheront eux aussi, par les mêmes procédés juridiques, d'éviter l'interrogatoire des procureurs.

La semaine prochaine devrait être consacrée à entendre quelques membres de la famille Dubois qui, selon les informations policières, exerceraient certains contrôles sur le crime organisé dans le sud-ouest de l'île de Montréal.

Adrien Dubois devait comparaître en fin d'après-midi d'hier, à huis clos, mais les commissaires ont

décidé de remettre à plus tard son témoignage. Adrien Dubois, ainsi que ses frères Normand et Raymond Dubois ont en effet présenté des requêtes, hier, devant la cour supérieure pour également être abstenus de répondre aux questions de la CECO tant que le jugement de la Cour suprême ne sera pas rendu.

Cautionnement refusé

Quant à Paolo Violi qui a été récemment accusé de conspiration pour blesser quelqu'un (Pasquale Tullio), le juge de la cour des sessions de la paix a refusé de le remettre en liberté en attendant son procès fixé au 11 décembre.

La journée d'hier avait mal commencé pour la CECO, celle-ci ayant été obligée de retarder le début de ses travaux de plus d'une demi-heure, à la suite d'un appel anonyme. Cette personne affirmait que quelqu'un avait l'intention, le matin même, d'entrer dans la salle d'audience et de faire un carnage. La police a alors augmenté ses mesures de sécurité, passant au détecteur d'armes toute personne qui pouvait être suspecte.



Vic Cotroni est assuré de ne pas témoigner tant que la Cour suprême ne rendra pas sa décision sur la constitutionnalité de la CECO.

La mafia de Montréal est doublement colonisée

par Léonce GAUDREAU
envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — La Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) a fait hier le portrait d'une mafia montrealaise (Cotroni-Violi) doublement colonisée, recevant des ordres de sa maison-mère américaine (la famille Bonanno) et devant respecter les traditions de la mère-patrie (la mafia italienne).

Le procureur en chef de la CECO, Me Réjean Paul, a fait entendre hier un représentant de la police italienne, spécialisé dans les affaires de la Mafia, pour décrire le fonctionnement des grandes familles italiennes des provinces de Calabre et de Sicile.

Dans un témoignage rendu à l'aide d'une interprète italienne, le Dr Alberto Sabatino a longuement entretenu la commission de la loi anti-mafia adoptée par son pays pour combattre la mafia, par des moyens exceptionnels y compris la suspension de certains droits fondamentaux de l'homme dans certaines situations particulières.

Cette loi adoptée en 1958 et modifiée en 1965, pour la rendre encore plus rigoureuse, prévoit que des gens reconnus pour leur appartenance à la mafia soient placés en "résidence surveillée", dans certains villages éloignés de leur lieu d'habitation et, dans le cas de chefs

reconnus de clans de la mafia, extradés sur une île spécialement réservée à cette fin, pour des périodes allant de trois à cinq ans.

Le témoin a révélé les dossiers criminels de quatre de ces individus, déclarés par des cours italiennes comme "mafiosos", et qui ont entretenu des contacts étroits avec la famille montrealaise Cotroni-Violi. Il a été aussi révélé que Dominique Violi, père récemment décédé de Paolo Violi, avait eu aussi des déboires avec la justice italienne, ayant été contraint en 1934 de séjourner pendant 3 ans sur l'île Ustica après avoir été reconnu comme le chef de la mafia d'une province italienne. Les seules condamnations qui avaient pu être retenues contre lui, avant cette date, touchaient de cour séjours de prison pour avoir fait paître ses animaux sur des prés autres que les siens...

On sait que Paolo Violi, que la CECO présente comme le nouveau "parrain" de la mafia montrealaise assurant ainsi la succession de Vic Cotroni, a quitté l'Italie pour le Canada très jeune (vers l'âge de 15 ans). Il est maintenant âgé de 44 ans.

Situation particulière

Le Dr Sabatino, attaché au Centre criminel national du ministère de l'Intérieur (police), a révélé que ses recherches l'avaient amené à constater une situation très particulière à Montréal, du fait que des Calabrais (c'est le cas de Violi et de la famille Cotroni) s'étaient unis à des Siciliens et les dominaient même, contrairement à ce qui se passe en Italie. Cela tient semblait-il aux fortes personnalités des chefs montrealais.

Pour Montréal, les vieilles familles d'Italie jouent le rôle de "phare" et de

"guide" dans l'organisation et de règlements de conflits internes. Les groupes de New York (de la Cosa Nostra) sont toutefois plus autonomes, du fait de leur longue tradition dans le milieu américain. Ce ne serait pas le cas de Montréal où l'organisation est plus jeune.

On le constate d'ailleurs par une série de visites que des représentants d'Italie ont fait au cours des dernières années aux représentants montrealais.

Dans de longues conversations mises en preuve par la CECO, il est révélé particulièrement qu'en avril et en mai 1974, des "mafiosi" reconnus d'Italie, dont Pietro Ciarra qui est actuellement aux prises avec l'immigration canadienne, se sont entretenus avec Paolo Violi de l'organisation de Montréal. Il est même question de la

montée récente d'un nouveau chef de la mafia pour la province d'Agrigente, soit Giuseppe Setticasi.

Setticasi est du nombre de "mafiosi" reconnus dont les dossiers criminels ont été déposés hier par le représentant de la police italienne. C'est en 1967 qu'il a été mis sous surveillance d'une durée de trois ans dans un village de la province de Naples. Les autres "mafiosi" dont les dossiers ont été dévoilés hier sont Pietro Ciarra, Carmelo Salemi et Lenuardo Caruana. Ce dernier, confiné lui aussi en résidence surveillée pendant une période de cinq ans en 1968, a réussi à s'évader au Canada. Grâce aux multiples appels qu'il a faits auprès des autorités canadiennes de l'immigration, ce n'est finalement qu'en 1973 qu'il était expulsé.

Dans trois conversations datant du printemps de 1974, dont les transcriptions policières ont été déposées hier, il est démontré l'un des fonctionnements de l'organisation de la mafia montrealaise. Avant de pouvoir faire partie du clan, Violi rappelle à Giuseppe Cuffaro qu'il faut travailler pour l'organisation comme simple "picciotto" (soldat) pendant cinq ans. Et il faut aussi qu'il y ait des "ouvertures", c'est-à-dire des postes vacants. Cuffaro, qui venait d'être nommé sous-chef de la province d'Agrigente, avait décidé de s'installer à Montréal mais Violi lui a rappelé qu'il devait, avant d'être nommé, faire ses armes en terre

montrealaise comme le veut la tradition.

Ordres de New York

Si le clan montrealais doit respecter les vieilles traditions italiennes, il doit par ailleurs subir l'autorité formelle de la famille Bonanno de New York de qui il dépend.

Dans une conversation du 13 mai 1974, Violi reconnaît cette autorité de New York. Violi souligne avec un représentant de la mafia italienne les particularités des règles ici, en Amérique. Le nombre de chaque famille est limité, afin d'empêcher que l'une devienne plus nombreuse et plus forte qu'une autre. Aus-

si, précise-t-il, pour remplacer les membres trop âgés ou pas assez actifs, les nominations doivent venir du "boss" de New York. Et Violi ajoute qu'il doit s'y conformer.

Le représentant italien, un dénommé Carmelo, affirme cependant que Violi devrait avoir un peu plus d'autonomie sur son propre groupe et ainsi pouvoir faire ses propres nominations sous la surveillance des États-Unis. Révélateur de la perception qu'il a de la domination américaine... dans la mafia, Carmelo souhaite enfin qu'il ne faudrait pas que les Américains prennent mal cette revendication autonomiste.

REMY BEAULIEU & ASSOCIES
DOCTEURS EN OPTOMETRIE
376 du Roi, ch. 208. Tél.: 524-8417
(En haut Société des Alcools)

GRATUIT

Vous voulez faire évaluer votre propriété dans le but de la vendre?
Sans obligation de votre part
529-0751
COURTIER

FIDUCIE PRET. & REVENU,
Siège social
850, Place d'Youville
Québec.

NOUVELLE ADRESSE

Nous sommes déménagés au
30 sud, Dorchester Québec
Téléphone: 529-4951
STRUCTURE D'ACIER LAURENTIENNE LTÉE
Agent autorisé ARMCO

l'éditorial

Le retour au travail aux postes

La fin de la plus longue grève intervenue aux postes ne peut être accueillie qu'avec un soupir de soulagement par la population qui avait accepté avec fatalisme une paralysie postale qui avait cependant des incidences économiques regrettables. A mesure que la grève se prolongeait se précisait toutefois la menace d'une loi spéciale contraignant au retour au travail, tandis que l'unité syndicale risquait de s'effriter. Après six semaines de grève, le gouvernement n'a pas finalement dérogé de ses offres initiales de salaires, pour des raisons qui dépassent le secteur limité des postes. Il a par ailleurs fait des concessions quant à l'instauration d'innovations technologiques. Ce sont là les points majeurs en litige.

Les offres salariales de la partie patronale ont été maintenues jusqu'au bout: augmentation de \$1.70 l'heure pour une semaine de travail de 40 heures, contrat de 30 mois. Le salaire horaire des postiers passera ainsi à \$5.99 au terme de la convention de travail échu le 31 décembre 1974. Le syndicat demandait un accroissement de salaires plus considérable: \$2.76 l'heure, semaine de 37½ heures et contrat de travail de 27 mois.

Le ministre des Postes, M. Mackasey, obtient gain de cause sur la question des salaires. Sa fermeté n'était pas seulement dictée par le désir de ne pas accroître le déficit de fonctionnement aux postes, mais elle témoignait de la volonté du gouvernement fédéral de respecter ses normes découlant du contrôle des prix et des salaires. Dans le présent cas, les offres patronales dépassent même de 4 à 5 p.c. les limites dressées par la Commission de contrôle. Il faudra donc y recourir pour faire respecter l'entente intervenue. Mais il serait surprenant que le ministre des Postes n'ait pas sondé le terrain avant de présenter ses offres salariales. On peut donc penser que la Commission de contrôle donnera son consentement.

Autant, sinon plus que les salaires, les innovations technologiques ont provoqué ces dernières années insécurité et malaise généralisés aux postes. D'où le ralentissement volontaire de la production et l'inefficacité du système postal. Sur ce point le syndicat a obtenu un certain nombre d'avantages: sécurité d'emploi, de salaires et de classification, restriction de l'embauche des travailleurs occasionnels. Enfin, le ministère des Postes s'engage à soumettre

préalablement au syndicat toute innovation technologique susceptible d'affecter les employés. Faute d'accord on recourra à ce sujet à l'arbitrage obligatoire.

Cette longue grève a entraîné des inconvénients déplorables pour les citoyens canadiens, qui ont finalement accepté leur sort avec philosophie. Mais l'économie en était affectée et de toute façon le gouvernement ne pouvait permettre que la paralysie postale se poursuive encore longtemps. Comme il arrive en pareil cas dans les services publics, l'Etat doit intervenir par une loi spéciale pour rétablir un service qui devient urgent.

Cette menace d'une loi spéciale, la velléité du ministre des Postes d'exercer une surveillance éventuelle sur le droit de vote des syndiqués, l'effritement à prévoir de l'unité syndicale ont pesé en faveur du retour au travail des postiers. En dépit de la recommandation de l'exécutif du syndicat de rejeter les dernières offres patronales, découlant de la ronde de négociation de samedi dernier, le vote a été favorable à 52 p.c. au retour au travail. La proportion aurait été plus élevée si le syndicat n'avait pas refusé le

vote de ceux qui ont franchi les lignes de piquetage, un peu plus de 10 p.c. des syndiqués.

Le retour au travail dans ces conditions s'effectue sans trop d'enthousiasme. Un des grands problèmes aux postes demeure, dont celui de l'innovation technologique. Celle-ci ne peut d'ailleurs s'appliquer aux postes, comme dans les services en général, avec la même ampleur que dans l'industrie. Il en résulte que les services doivent payer les salaires équivalents à ceux de l'industrie mais avec une productivité moindre que dans cette dernière. D'où la montée en flèche des coûts dans les services et un fonctionnement qui laisse à désirer, dans le service postal par exemple.

On peut donc prévoir que les malaises constants qui existent dans le service postal canadien depuis une dizaine d'années ne disparaîtront pas par enchantement. Ce serait dommage, car ce climat d'insécurité et d'inefficacité a détérioré la qualité de ce service public ces dernières années. Reste à trouver un autre moyen qu'une coûteuse et longue paralysie des postes pour résoudre les problèmes lancinants qui s'y posent.

Gilles BOYER

l'opinion des lecteurs

Les mères à la maternelle ne se sentent aucunement exploitées

M. le rédacteur en chef,

Faisant suite à la lettre de Mme Solange Boudreau parue dans votre journal du 11 novembre dernier sous le titre: "des mamans exploitées à la maternelle", nous désirons apporter notre point de vue concernant l'action bénévole des parents dans l'école.

Souignons tout d'abord que Mme Boudreau fait une généralisation par trop hasardeuse en affirmant que les mères qui vont travailler à l'école n'ont rien à faire à la maison. Sur quoi se base-t-elle? Pourrait-on analyser ses statistiques?

Ne peut-on pas faire plutôt l'hypothèse que ce sont celles qui travaillent et coopèrent de nature savent organiser leur travail de manière à pouvoir rendre service parce qu'elles en voient la nécessité et aussi parce qu'elles en éprouvent une satisfaction et un plaisir certain?

Aussi Mme Boudreau utilise le terme "exploitation" c'est un terme bien à la mode et utilisé sans discernement à toutes les sauces.

En ce qui nous concerne, nous allons souvent à l'école pour aider les enfants et nous ne nous sentons pas le moins exploitées. Nous ressentons au contraire une grande satisfaction intérieure qui s'identifie à l'assurance d'avoir augmenté le nombre et la qualité des services de l'école.

C'est un sentiment qui est accessible à toute personne qui ne se laisse pas contrôler, manipuler ou influencer par le féminisme étroit et le mercantilisme passionné.

Mme Boudreau dit ne pas être contre le bénévolat. Comment peut-elle être pour, en avançant de tels propos?

Nous sommes un groupe de 10 femmes qui d'une façon ou d'une autre

faisons du bénévolat à l'école. Et nous ne sommes pas les seules. Pourtant nous ne nous sommes jamais senties diminuées. Au contraire, notre croissance personnelle est en jeu. Nous éprouvons ce besoin d'aide et de support à l'école. Ce n'est pas en luttant contre ce besoin que nous évoluerons. Au contraire, pour tout individu (femme ou non) la satisfaction d'un besoin surtout quand il est de cet ordre ne peut que contribuer à son évolution.

Le bénévolat est une richesse tant pour ceux qui l'exercent que pour ceux vers qui il est dirigé.

Nous espérons que nos commentaires encourageront ceux qui le pratiquent et décourageront ceux qui le contestent.

Les membres du Comité d'école
Ecole Commandeur-Desjardins
Par: Micheline Boutet présidente.

"Un bel exemple de fourberie"

M. le rédacteur en chef

Les offres patronales que notre gouvernement a soumises récemment aux enseignants ont affiché comme priorité la sécurité d'emploi. Au niveau régional puis au niveau provincial, les enseignants peuvent, d'après le projet gouvernemental, se trouver un emploi. C'est une perspective encourageante.

La fourberie du gouvernement apparaît un peu plus loin au chapitre de la tâche de travail. Celle-ci passe de 22.5 périodes à 25 périodes, soit une

augmentation de 10%. Ce qui décime notre personnel enseignant. Ainsi, dans notre polyvalente, cette économie signifie une mise à pied de 15 confrères. Et ceci survient au moment où la profession enseignante atteint pratiquement un point de saturation pour ce qui est du nombre de professeurs.

Cette mesure rétrograde augmentera davantage l'insécurité qui menace déjà notre milieu scolaire. Alors que nos commissaires d'écoles s'ingénient en plusieurs endroits à éviter les congédiements pour surplus de personnel, nos autorités gouvernementales

les s'emploient à jeter dehors du personnel, du personnel jeune. Ceci viendrait davantage notre personnel enseignant et ce serait vraiment dommage.

Réal Lampron
4319 Carré Bégin
Cap-Rouge

Une garderie à l'Edifice G: une mesure essentielle

M. le rédacteur en chef,

Quelque 10,000 fonctionnaires envahissent quotidiennement la colline parlementaire. Avant neuf heures, des centaines de femmes et d'hommes doivent, en vitesse, conduire leurs enfants chez une tante, des grands-parents, ou une rare gardienne qu'ils rémunèrent à bon prix. Aucun service de garde n'est offert sur les lieux de leur travail.

L'édifice G pourrait avantageusement abriter un centre de jour. Les enfants s'y rendraient en compagnie de leur(s) parent(s).

Cette garderie accueillerait les plus jeunes et ceux d'âge scolaire qui bénéficieraient de congés. Nous croyons qu'en tant qu'employeur, le Gouvernement du Québec doit mettre à la disposition de ses employés les locaux et un minimum de services essentiels afin de permettre aux parents de mettre sur pied une garderie dont ils assumeraient la responsabilité et l'organisation.

Ce qui constituerait une preuve tangible de collaboration de la part d'un gouvernement social-démocrate.

Un groupe de fonctionnaires.

Par: C. Maguire
R. Jeanneret
C.G. Lachance
M.F. Ferland
M.P. Aubut

Rectification au sujet d'un candidat

M. le rédacteur en chef,

A la lecture du compte rendu du congrès de l'Union nationale, paru dans votre édition du 1er décembre 1975 en page 3 sous la signature de M. Bellefeuille, nous avons relevé une erreur que nous vous saurions gré de bien vouloir rétracter. Dans cet article il est mentionné que M. Conrad Ouellet était candidat du Parti québécois du comté de Limoilou aux élections générales de 1973.

L'exécutif du Parti québécois (Limoilou) vous avise que M. Ouellet n'était pas candidat du Parti québécois en 1973. Le candidat du Parti québécois dans Limoilou était M. Jean Taillon.

Nous vous demandons par la présente de rectifier publiquement cette grave erreur qui pourrait laisser croire que des membres importants du Parti québécois passent à une hypothétique 3ème force.

Pierre Roberge
Président
Parti québécois Limoilou

En effet, il aurait fallu écrire que M. Conrad Ouellet était candidat à l'investiture péquiste dans Limoilou, en 1973, investiture remportée par M. Jean Taillon.

Nos excuses.

Roger Bellefeuille

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur:
Jacques-G. Francoeur

Redacteur en chef et Editeur adjoint:
Claude Beauchamp

Directeur de l'information:
Claude Masson

Président et directeur général:
Paul-A. Audet

Vice-président du conseil:
Jean-Guy Faucher

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

"UN PEU MOU COMME DÉFENSEUR
DES OUVRIERS, MAIS ON N'EN
A PAS D'AUTRE."



Trop de pouvoirs à la communauté urbaine

M. Le rédacteur en chef

La loi de la communauté urbaine de Québec est totalitaire, discriminatoire des biens des propriétaires terriens et des propriétaires en général. Elle est inconstitutionnelle en ce qu'elle ne respecte pas les droits acquis des ancêtres en vertu de l'Acte de Québec (1774), et les droits acquis en vertu de l'Acte de l'Amérique britannique du nord.

De plus cette loi est la négation totale du droit de propriété, terrien et autres. Et son intrusion à Neuville, en

dehors de son territoire, est de la conquête, de l'abus de pouvoir, pour vendre à une multinationale à capital étranger.

C'est même de l'attentat à la sécurité de l'Etat canadien-français de vendre 1 mille de l'arrière-port de Québec à du capital étranger, par expropriation à vil prix et sous pression.

Je crois que les ministres St-Pierre et Goldbloom abusent beaucoup de leur pouvoir pour ne pas dire plus...

En ce qui regarde M. Robert

Bourassa c'est de la haute trahison d'avoir accordé une telle loi qui accorde à la communauté urbaine les pouvoirs d'acquiescer soit à l'intérieur, soit 15 milles en dehors de la communauté urbaine, par expropriation ou autrement les biens nécessaires à leur bien commun...

Cette loi est donc inconstitutionnelle, totalitaire et est un abus de pouvoir.

Laval Tardif
Agronome
Neuville

Quand Mia Riddez se mêle des foyers nourriciers

M. le rédacteur en chef,

Je pourrais m'attaquer à Mia Riddez à plus d'un titre, concernant son monde irréel de Rue des Pignons, les faux sentiments vécus par ses personnages, son "obsédante" obsession sexuelle, sa recherche effrénée de sensationnalisme, sa superficialité criante... et la liste des reproches à lui adresser est encore loin d'être épuisée.

Voilà qui pourrait répondre parfaitement à la définition d'un auteur insignifiant qui, comme tel, devrait être littéralement ignoré. Or, bien qu'incolore et inodore, Mia Riddez n'est malheureusement pas insipide. Elle est en effet amère à avaler dans les clichés et préjugés qu'elle véhicule.

Je pourrais en relever plusieurs en faisant une rétrospective de sa moyenne et trop durable émission hebdomadaire. Je m'arrêterai seulement à l'image discriminatoire et injurieuse qu'elle donne des foyers nourriciers, étiquetés comme maltraitants par la bouche de Douchette, laquelle incarne le rôle d'une adolescente victime de ces foyers.

Déjà très mal servis par la presse avide de scandales, ils sont encore pris à partie par un auteur qui n'a jamais eu d'autre mérite que d'apporter la pâture aux affamés. Elle ne connaît pas d'autre voie que celle de la facilité, tout en entretenant la prétention de dépeindre des caractères humains intéressants.

Pour ma part, je prendrai congé du téléroman, histoire de reposer mon système nerveux, jusqu'à ce qu'une visite chez des amis me force à subir à nouveau l'épreuve.

Pauline Doucet
Maîtrise en Service social
Ancienne-Lorette, P.Q.

la page cinq

Lettre ouverte au ministre Forget

L'accouchement au Québec

Comment on transforme une fête en corvée

par Hélène Delière Leclerc

Monsieur le Ministre,

J'aimerais vous faire part de mon expérience personnelle de trois accouchements naturels (dont le dernier en décembre 1974 à l'hôpital St-François d'Assise), ainsi que d'une enquête que j'ai menée auprès de plusieurs femmes qui ont accouché dans vos hôpitaux géants et bien organisés. Il en découle des constatations qui constituent, à mon avis, trois lacunes majeures dans la manière d'accoucher actuellement dans la plupart des hôpitaux de Québec:

- 1— l'abus de pouvoir accordé aux médecins;
- 2— le scandale de l'anesthésie;
- 3— l'absence d'information à la femme enceinte (parturiente) et surtout l'absence d'assistance pendant l'accouchement.

Trop de pouvoir aux médecins

Un accouchement, Monsieur le Ministre, c'est une fête. C'est une réjouissance sociale que de mettre au monde un nouvel enfant.

Il est inutile, par exemple, de faire de longues études sur l'histoire de l'humanité pour savoir que la venue au monde d'un nouvel être était saluée par des allégresses de toutes sortes. Il n'y a pas encore si longtemps, au Québec, on rencontrait fréquemment des familles comptant dix, douze ou quinze enfants. Aujourd'hui, la natalité se situe en deçà du seuil minimum pour maintenir l'espèce. Il est évident que la manière d'accoucher n'est pas la seule raison qui explique le faible taux de natalité mais il est clair que les femmes qui sont passées par la méthode actuelle d'accoucher, n'ont pas envie de recommencer de sitôt.

En fait, la femme n'accouche plus, elle se fait accoucher. Toute une nuance qui fait de l'acte d'accoucher, une maladie que seul le médecin peut guérir. D'un acte positif et joyeux, on a fait un acte passif et honteux. Une femme enceinte est une femme malade, handicapée, que seul le médecin peut secourir. Le médecin est un sorcier scolarisé, que l'on élève volontairement au niveau de sauveur avec les moyens de notre tribu contemporaine. De Marcus Welby au beau médecin d'aujourd'hui, la trame de fond est la même: tous les problèmes peuvent être résolus par votre médecin. Et de un.

De plus, s'abritant sous le manteau respectable du progrès et de la science, le "médecin d'aujourd'hui" a institué une nouvelle façon d'accoucher qui consiste à anesthésier le bassin et les membres inférieurs de sorte que la parturiente ne ressent plus le passage du bébé de son ventre vers l'extérieur. Enfin, un grand nombre de femmes ont encore recours à l'anesthésie totale (45 p.c.)

Cette méthode est pratique et surtout payante... car l'accoucheur n'a pas besoin d'attendre la dilatation nécessaire à l'expulsion: il taille le périnée, agrandit ainsi l'orifice, et comme les muscles ne travaillent pratiquement plus du fait de l'anesthésie, l'accoucheur utilise les forceps et va chercher le bébé dans le ventre de la mère. Le résultat net: le médecin accoucheur peut faire quelques "actes" de plus par jour mais la femme n'a pas vécu son accouchement puisqu'elle n'a rien senti.

Elle s'est fait violer et vider. Et elle oublie vite car elle cède à la curiosité, à la joie de voir le produit de son ventre. Produit malheureusement trop souvent à demi gelé et qu'on doit ranimer car il est marqué par l'anesthésie.

De plus en plus de femmes veulent sentir et vivre un accouchement normal. Un nombre grandissant ne veulent pas souffrir pendant plusieurs semaines après l'accouchement, la régénération des tissus (périnée) taillés au cours de l'accouchement pour permettre au gynécologue de gagner temps et... argent.

Seulement, il faudra que le médecin attende que le travail de dilatation se fasse normalement. Cela signifie que le gynécologue devra réapprendre à compter avec le mouvement naturel de l'utérus qui se contracte pour expulser l'enfant de lui-même, sans le concours de moyens mécaniques (forceps) qui ne doivent servir qu'à l'urgence ou les cas exceptionnels. Le médecin devra participer avec la future mère et le compagnon de celle-ci à l'accomplissement d'un acte naturel plutôt que d'arracher l'enfant du ventre de sa mère, bêtement, comme on sort un plat du four.

Cela signifie que le gynécologue accoucheur ne

pourra plus pratiquer autant d'actes qu'il le pourrait s'il continuait de pratiquer l'accouchement avec anesthésie locale et épisiotomie. Un véritable progrès dans la forme d'accouchement exigera-t-il une médecine salariée plutôt qu'une médecine pratiquée et rémunérée à l'acte? Et que vaudra une meilleure préparation de la parturiente (information, culture physique, etc...) si, une fois dans la salle d'accouchement, le médecin et les gros sous prennent le relais?

Le scandale de l'anesthésie

D'origine européenne, je vis au Québec depuis dix ans. Lorsque je raconte en Belgique, à mes sœurs et amies comment se pratiquent les accouchements à Québec, elles ne me croient pas. Elles se demandent pourquoi il faut anesthésier en tout ou en partie la parturiente... lorsque le travail de dilatation est pratiquement terminé!

Une femme qui supporte les contractions de la dilatation pendant quatre, cinq, huit, douze heures et parfois plus, peut fort bien dans la très grande majorité des cas, supporter la phase d'expulsion qui est la plus belle et la plus satisfaisante de tout l'accouchement. C'est durant cette phase que la femme peut vraiment pousser pour expulser l'enfant de son ventre. La douleur s'estompe puisqu'il y a participation consciente de la femme à son travail.

Pourquoi faut-il alors l'anesthésier? Pourquoi faut-il la priver de la joie de vraiment faire passer l'enfant de son ventre à l'état dans lequel il vivra désormais?

Un cas vécu

Fernande L. est une femme de vingt-trois ans qui va accoucher pour la première fois. Elle affiche une condition physique exceptionnelle puisqu'elle s'entraîne régulièrement dans un studio de culture physique. De plus, Fernande est très bien informée des changements qui se sont effectués dans son organisme depuis les débuts de sa grossesse et connaît le fonctionnement de l'accouchement. Elle s'attend donc à accoucher et non à être vidée comme une volaille.

Arrivent les premières contractions. Elle se rend à l'hôpital de l'Enfant-Jésus où on la conduit à une chambre de "travail" (expression ridicule; comme si on cessait de "travailler" par la suite).

La dilatation se fait très rapidement, accélérée par le pitocin qu'on lui administre directement dans le bras. Ce procédé a pour effet d'augmenter l'intensité et la fréquence des contractions mais en accroît la durée et surtout la douleur. Il y a un monde de différence entre la douleur d'une contraction provoquée et celle de la contraction spontanée et naturelle qui se supporte beaucoup plus facilement.

Plusieurs infirmières qui travaillent en obstétrique m'assurent qu'on administre un stimulant à presque toutes les parturientes. Faut-il alors s'étonner qu'au bout de quelques heures de ce traitement insupportable, les femmes réclament l'anesthésie?

9 cm. Fernande est maintenant dans la salle d'accouchement, entourée d'un état-major de sept personnes. Elle tient bon, malgré la douleur des contractions provoquées. "Patience, se dit-elle, dans quelques heures je vais sentir une envie irrésistible de pousser; ce sera la phase d'expulsion".

10½ cm. On sait que la dilatation moyenne de l'expulsion est de 11 cm (environ 4 pouces). Elle sent maintenant le besoin de pousser: c'est la phase d'expulsion.

Il se produit alors un incident qui continue encore de l'étonner. Sur un signe de l'accoucheur à l'anesthésiste, celui-ci demande aux infirmières de détacher (car ses quatre membres sont attachés à la table) les bras de Fernande et de la placer dans la position assise. Devinant le manège en voyant la seringue, Fernande s'écrit:

— "Je ne veux pas d'anesthésie puisque mon bébé est presque là!"

— "Ne t'en fais pas, petite madame, répond l'anesthésiste, tu es assise dessus, il est rentre, maintenant, ton bébé!"

Ce disant, il lui fait l'anesthésie épidurale. A peine recouchée, une autre personne lui tranche le périnée, l'accoucheur saisit les forceps et va chercher l'enfant. "On m'a gelée et taillée inutilement, pensa-t-elle, on ne m'y reprendra plus".



La revue Parents, dont cette photo est tirée, publiait dans son numéro d'octobre un reportage saisissant sur l'usage des forceps au cours des accouchements. En France, on utilise cette méthode encore moins souvent cependant qu'on pratique des césariennes. Mais au Québec, c'est monnaie courante...

Pourquoi a-t-on anesthésié Fernande? Question de gros sous? C'est l'évidence même. C'est facile, pour un anesthésiste d'aller gagner son argent dans une salle d'accouchement, car au moment où il intervient, la femme est épuisée par un travail de dilatation anormalement intensifié. Cette médecine commerciale témoigne du mépris le plus total envers la psychologie et la physiologie de la femme.

La seule façon de rendre à l'accouchement son sens véritable et à l'accouchée son rôle prépondérant dans le geste qui donne la vie, c'est de remettre à l'accouchée le contrôle de son propre accouchement. Les médecins (gynécologue et anesthésiste) ne devraient intervenir que dans les cas difficiles. Dans les autres cas, une infirmière pourrait assister la parturiente avec succès. Ce serait suffisant et sûrement plus humain.

L'objectif de votre politique de périnatalité vise, entre autres, à réduire au maximum la mortalité maternelle. Or, cet objectif risque de demeurer lettre morte car certaines femmes préfèrent d'ores et déjà accoucher chez elles avec l'aide d'un omnipraticien plutôt que de se livrer, corps et âme, aux mains de spécialistes au nom à racine grecque.

Absence d'information et d'assistance à l'accouchée

Le moyen le plus efficace et le plus fréquemment utilisé par les tenants du pouvoir, pour se maintenir en selle, est de priver d'information ceux sur qui s'exerce ce pouvoir. Inutile de citer des exemples.

Il serait sans doute exagéré d'accuser les spécialistes d'utiliser la même méthode dans les salles d'accouchement. Le résultat est cependant le même: une femme qui ne parle pas, ne bouge pas parce qu'elle est ligotée ou "gelée" est peu encombrante. Et tant pis si cette femme doit subir les séquelles de l'anesthésie et surtout de l'épisiotomie, durant plusieurs semaines après s'être fait accoucher.

Une femme que je connais m'a raconté que le médecin lui avait dit qu'"elle n'avait pas de passage" et avait décidé de lui en faire un. Le résultat: fessure jusqu'à l'anus, son passage nécessita un rapiéçage de dix-sept points de suture. Je veux bien accorder le bénéfice du doute au médecin; je ne peux cependant croire que les Québécoises soient si nombreuses à ne pas avoir de "passage".

Votre ministère, dans un document intitulé "La périnatalité, une politique du ministère des Affaires sociales" suggère: "Grâce à une meilleure préparation psycho-prophylactique de la femme enceinte, on pourra diminuer dans toute la mesure du possible, le recours à l'analgésie par narcotiques et aux formes d'anesthésie les plus nuisibles pour la mère et l'enfant". (Page 11).

Fort bien, Monsieur le Ministre. Toutefois, nulle part, dans la documentation de votre ministère, je n'ai trouvé mention de la réforme qui me semble la plus

importante de toute: la présence, dans la salle d'accouchement, de la monitrice chargée de cours et du père de l'enfant, si la mère le désire.

La présence de ces deux personnes dans la salle d'accouchement répond dans chaque cas à un besoin fondamental.

Dans le cas du père de l'enfant, c'est la sécurité et la paix intérieure. La parturiente n'est pas seule à plonger et la salle d'accouchement n'est déjà plus un endroit inconnu, car le co-auteur de l'oeuvre sera présent à ses côtés au moment de mettre bas. (Un cours pendant la grossesse devrait toujours d'ailleurs prévoir une visite commentée de ces lieux avant l'accouchement).

En ce qui concerne la monitrice chargée de cours, sa présence est tout aussi indispensable car elle apporte le soutien technique, la voix qu'elle écouterait et qui la guidera durant tout son accouchement.

Une véritable réforme dans la manière d'accoucher doit accueillir la monitrice et le père (selon le désir de la mère) dans la salle d'accouchement. Aussi longtemps que la direction de la plupart des hôpitaux et la grande majorité des médecins refuseront l'accès de la salle d'accouchement à ces deux acteurs importants qui représentent la technique de l'accouchement et la sécurité, toute réforme me semble plus ou moins utopique car elle se heurtera à la résistance des spécialistes qui tirent profit de la situation actuelle.

Conclusion

Si ma modeste expérience et mon intérêt pour ce qui touche l'accouchement peuvent être utiles, permettez-moi de vous faire les suggestions suivantes:

1— Procéder à une enquête poussée sur la relation qui existe entre l'usage généralisé de l'anesthésie totale et partielle dans les salles d'accouchement de Québec, et les bénéfices qu'en retirent les médecins spécialistes qui l'appliquent;

2— Accélérer, à travers les Départements de santé communautaires, l'application d'une politique d'information des parturientes sur la méthode psycho-prophylactique d'accouchement naturel;

3— Compléter les cours d'information en permettant l'accès de la salle d'accouchement à la chargée de cours et au compagnon de vie de l'accouchée;

4— Exiger, de la direction des hôpitaux et des gynécologues, qu'ils respectent le droit des femmes qui le désirent à accoucher naturellement; il ne s'agit pas d'imposer une formule, mais d'en permettre l'usage volontaire et libre, usage dont vous devriez être le tout premier défenseur.

Il s'agit d'une question fondamentale liée au sens même de la vie de la femme. Aussi longtemps qu'elle sera considérée (et se considérera) comme une poule, elle sera vidée comme une volaille lors de ses accouchements. Je fais parvenir copie de la présente au Conseil sur le Statut de la Femme.

LE SOLEIL

tarifs d'abonnements

LIVRAISON A DOMICILE, DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.00 PAR SEMAINE. SEPT. ILES # PORT CARTIER DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.25 PAR SEMAINE. PRIX A L'UNITÉ, DU LUNDI AU VENDREDI 0.25, LE SAMEDI 0.40

ABONNEMENTS PAYES D'AVANCE:
Par porteur, lundi au samedi:
Sept-Îles et Port Cartier (par porteur)
Par la poste, lundi au samedi (Est Prov. de Québec)
Autres comtés du Québec et ailleurs au Canada
Pays étrangers

	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
Par porteur, lundi au samedi:	\$12.50	\$23.00	\$30.00
Sept-Îles et Port Cartier (par porteur)	\$15.75	\$31.25	\$42.50
Par la poste, lundi au samedi (Est Prov. de Québec)	\$12.50	\$23.00	\$30.00
Autres comtés du Québec et ailleurs au Canada	\$15.00	\$30.00	\$40.00
Pays étrangers	\$20.00	\$40.00	\$80.00

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec nous de 8h30 à 19h30, samedi de 8h30 à 11h30
647-3334

RENSEIGNEMENTS

647-3233

RÉDACTION

647-3394

SERVICE DE LA PUBLICITÉ

ANNONCES CLASSÉES

647-3311

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

647-3266

PUBLICITÉ - DÉTAILLANTS

647-3435

PUBLICITÉ GÉNÉRALE

647-3536

AUTRES SERVICES

ACHATS

647-3241

CRÉDITS ET RECOURS

647-3236

PERSONNEL

647-3219

PROMOTION

647-3342

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au no 390 est, rue Saint-Vallier, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée, qui en est l'éditeur. Seule La Presse Canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans Le Soleil. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

La CSN suspend...

(Suite de la première page)

ciatement sur ce sujet, devra encore se prononcer, aujourd'hui, sur la situation d'une quinzaine de "cas spéciaux". Le nombre de membres impliqués est toutefois marginal.

Si la décision de respecter les statuts et règlements de la centrale a ennuyé la majorité des délégués, celle-ci leur apparaissait nécessaire pour confirmer d'abord la souveraineté du congrès — d'où origine la décision d'augmenter la cotisation — et, par la suite, pour maintenir un syndicalisme de combat en maintenant les allocations versées aux grévistes.

La décision a été d'autant plus difficile que, mis à part la délégation du Saguenay-Lac-Saint-Jean et les 2.984 membres qu'elle représente, 21 syndicats, regroupant 11.634 salariés, sont, de fait, exclus du front commun des employés des secteurs public et parapublic.

Il s'agit d'une brèche importante, en pleine période de négociation, d'autant plus que l'Alliance des infirmières de Montréal, avec ses 4.500 membres, est rayée du groupe.

Tous les représentants syndicaux souhaitent que les syndicats reviennent sur leur décision et se conforment à la réglementation de la centrale, dans les prochains jours.

Notons aussi le départ forcé du Syndicat des professionnels du gouvernement (4.800 membres). Dans ce cas là, il s'agit presque de la mort de la Fédération des professionnels, salariés et cadres du Québec qui regroupe 8.300 travailleurs. Il y a aussi les 1.200 employés de la Société des alcools du Québec.

Mais le président de la CSN, M. Marcel Pepin, n'aime pas les esquives de toréador. Dans le langage qui lui est sien, il mentionne aux délégués: "Les statuts et règlements, c'est aussi

bête que ça. Aux syndicats suspendus, on ne peut plus donner de services."

"C'est dur, confiera-t-il plus tard au journaliste du SOLEIL, c'est la première fois que je fais ça dans toute ma vie syndicale."

Quarante-huit fois donc, le secrétaire général de la CSN, M. Jean Thibault, a prononcé la fatale sentence: "Suspendu pour raison d'inobservation des statuts et règlements de la CSN."

Quarante-huit fois, les délégués baissaient la tête comme s'ils voyaient tomber le couperet de la guillotine.

Et devant une telle scène, on garde difficilement ses émotions.

Certains délégués, dont le secrétaire de la Fédération nationale des syndicats du bâtiment et du bois, Yvon Leclerc, acceptent difficilement une telle perte: "On ne peut pas se payer le luxe de perdre des membres. C'est déjà assez difficile d'en recruter. C'est pas défendu de réfléchir même si on est ici."

La présidente de la Fédération nationale des enseignants québécois, Francine Lalonde, s'inquiète de son côté des répercussions d'un tel geste sur le front commun.

Michel Chartrand, président du Conseil central de Montréal, s'accuse d'avoir été pour une hausse du FDP, à un moment où "le congrès a été très publicisé".

"Mais, ajoute-t-il, ce sont les syndicats qui se sont tués. Ils savaient ce qui les attendait."

Jean-Guy Rodrigue, de la Fédération des professionnels, salariés et cadres, se console, en pensant que Michel Chartrand a déjà été suspendu deux fois et qu'il se trouve toujours assis parmi les délégués.

"J'ai bon espoir que les syndicats reviendront sur leur décision."

Cette coupure du nombre de membres aura des répercussions sur la situation financière de la CSN.

"Nous étudierons cette question lors du prochain Conseil confédéral en janvier prochain", a commenté le secrétaire général de la centrale.

L'Etat et le SFPQ...

(Suite de la première page)

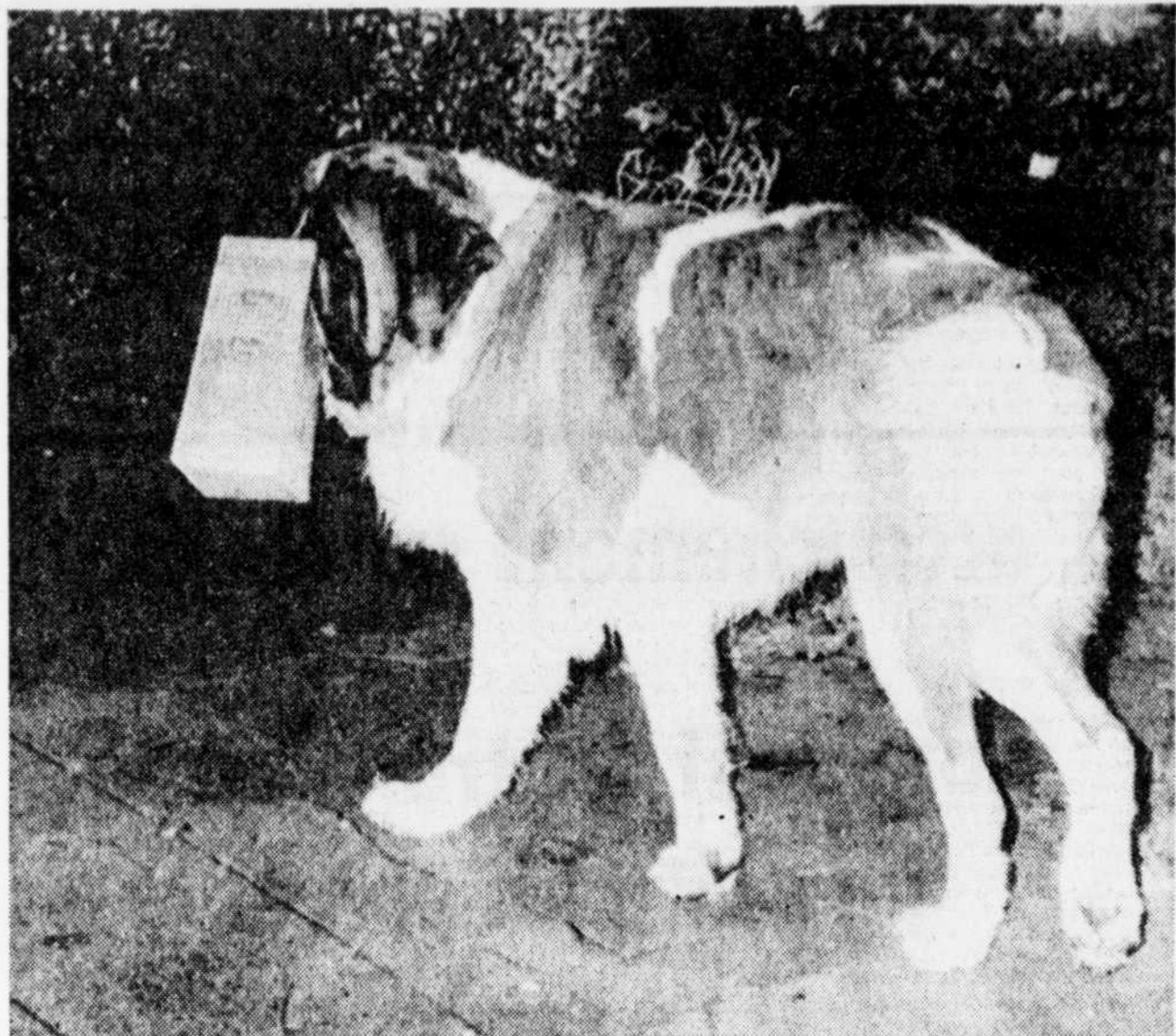
Sur la question de la prime des repas, un autre compromis a été nécessaire. Le gouvernement proposait de racheter ce droit moyennant un montant forfaitaire de \$350 et c'est finalement sur une somme de \$500 que les négociateurs se sont entendus. Les 1.200 travailleurs touchés par cette clause pourront globalement effectuer un choix entre ce montant ou conserver la prime quotidienne de \$1.50.

La base

Le leader de l'Opposition à l'Assemblée nationale, Robert Burns, à la suite de la déclaration de M. Parent en Chambre, a déclaré "qu'il ne fallait pas partir en peur".

"Le problème de la fonction publique, a-t-il dit, n'est pas réglé à partir du moment où il y a une entente de principe au niveau de la direction. Il faut absolument qu'une convention collective soit endossée par les gens qui sont à la base".

Cette base, outre le groupe régional de Québec, pourrait ne pas accepter d'embler l'accord Harguindeguy-Parent. Le groupe régional de Montréal doit en effet faire connaître, au cours des prochaines heures, une position similaire à son homologue de Québec.



Toujours fidèle

Le chien saint-bernard, qui s'est taillé une réputation de secouriste dans les Alpes suisses avec son barillet de réconfortant, maintient la tradition. On en a surpris un qui transportait, dans Boston, un carton de lait. Sa destination n'est pas connue.

Les amateurs de lutte...

(Suite de la première page)

gramme comme "un cadeau des Fêtes à la population de Québec".

Bien plus, le vétéran promoteur de lutte a poussé l'audace jusqu'à placer sa "finale" deux chutes de trois à finir en plein milieu de son programme. Et, pour pousser la farce encore plus loin, les "finalistes", en l'occurrence le géant Jean Ferré et le Sheik, n'ont lutté que durant deux minutes, en tout et partout. Comme retour de Ferré à Québec, c'en fut tout un!

Devant de tels abus, il devient impératif que le gouvernement provincial légifère au plus tôt en créant la Commission athlétique provinciale. Le programme d'hier ne valait pas qu'on débourse \$2, \$3 et \$4.

Les plus vieux (ils étaient des centaines hier soir au Pavillon de la jeunesse) se souviennent encore de cet athlète incomparable, véritable gazelle du ring, qui semait la terreur durant les belles années de la lutte professionnelle.

J'étais p'tit gars mais je me souviens encore des affrontements Rocca-Yukon Eric, Rocca-Don Leo Jonathan et Rocca-Togo dans un Forum de Montréal rempli à craquer.

Je n'oublierai d'ailleurs jamais l'une des confrontations Rocca-Togo qui coïncidait avec l'anniversaire de Michel Normandin, le regretté commentateur sportif.

"Si tu manges toute ta saucisse, m'avait dit ma mère, cette journée-

là, tu pourras regarder la famille Plouffe et Argentina Rocca." A l'époque, on prenait les grands moyens pour faire avaler la saucisse aux enfants...

Juste avant le match final tant attendu au petit écran, on présente un immense gâteau d'anniversaire à Michel Normandin. Ma grand-mère (elle avait avalé les damnées saucisses elle aussi) se préparait également pour le match final.

"Venez, même! Venez voir le beau gâteau". La grand-mère qui approchait les 80 à l'époque, accourt aussitôt mais... horreur! Elle glisse sur la queue du chat et se fracture une cheville. Je me sou-

viendrai toujours de ce moment. Elle était étendue sur le plancher et gémissait.

"Pourquoi aussi que vous criez après moi pour voir un gâteau. J'avais entendu que Rocca venait de s'apprêter la volée à Togo..."

On accourait de partout pour assister aux performances d'Argentina Rocca à l'époque. On l'a fait encore hier soir à Québec, bien que le fameux lutteur soit, aujourd'hui, âgé de 50 ans. Il était absent. Il fut remplacé par Gilles Poisson pour affronter Tarzan "la bottine" Tyler, de son véritable nom Camille Tourville. Un combat de fin de programme d'une incroyable monotonie, les

deux pugilistes ayant finalement été disqualifiés pour avoir poursuivi la bataille à l'extérieur des câbles. Ça manquait d'imagination.

"Le gros jaune"

Oui, Jean Ferré n'a pas fait vieux os à Québec.

"Oussé qui le, le gros jaune, le gros pas bon", hurlait Eddy "le cerveau" Creatchman, le gérant du Sheik, en attendant l'arrivée de l'énorme Français. Ferré fit alors son apparition.

En l'espace de quelques secondes, les deux lutteurs se retrou-

rent au bas de l'arène après que Creatchman eut flanqué son cigare allumé en plein front du géant. L'arbitre décréta que les deux lutteurs étaient disqualifiés. Quelques secondes plus tard, Ferré et le Sheik reprennent la lutte. Nouvelle intervention de Creatchman qui reçoit une taloche en pleine figure. L'officiel arrête le combat et décide d'accorder la victoire à Ferré sous prétexte que Creatchman n'avait pas d'affaire là.

Le programme comportait quatre ou cinq autres combats qui n'avaient absolument rien de comparable avec les préliminaires des célèbres programmes du "match-maker" du temps, Eddy Quinn.

LA MAZDA, EN TÊTE DU PELOTON!

50* mi/gal sur la grand-route
38* mi/gal en ville

En effet, de toutes les voitures 1976 soumises aux tests effectués par la EPA, c'est la Mazda Mizer 1976 de 1.3 litre qui est la première à franchir le cap des 50 milles au gallon!

La Mazda Mizer vous est offerte en 3 modèles: la familiale 4 portes, la coupé et la sedan 4 portes.

A partir de

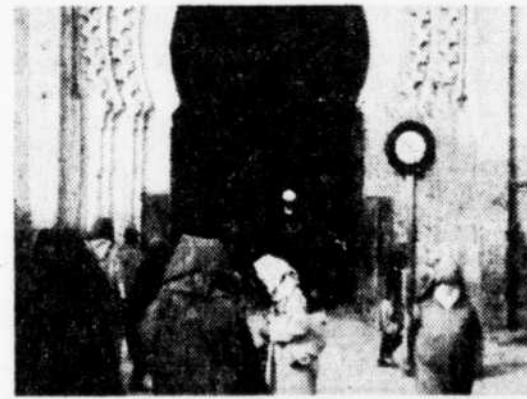
\$3195**

Fraîchement arrivée chez votre concessionnaire Mazda.

* Le millage mentionné est celui qu'on a obtenu lors des tests effectués par la EPA avec la coupe de 1.3 litre équipée du moteur standard et d'une transmission manuelle à 4 rapports. Ces résultats de millage ne sont pas définitifs. Le millage réel que vous obtiendrez dépendra en fait de la nature de vos déplacements, de votre façon de conduire, de l'état de votre voiture ainsi que des options dont celle-ci est munie.

** Prix du détail suggéré par le fabricant pour la sedan 4 portes avec une transmission manuelle (prix du coupé illustré ci-haut: \$3295; prix de la familiale 4 portes: \$3595) au port d'entrée. Halifax, Montréal, Toronto ou Vancouver. Ne comprend pas les frais de préparation, l'immatriculation, l'essence, la taxe provinciale sur la vente ni les frais de transport local, s'il y a lieu.

Le Maroc aux Québécois Montréal/Casablanca en liaison directe



Le Maroc...

où vous trouverez le meilleur de deux mondes. Sur les plages et dans les villes se dressent des hôtels qui offrent toutes les facilités du 20^e siècle. Des festins gastronomiques aux activités des plus exotiques. A quelques milles près, on retrouve le 17^e siècle dans toutes ses splendeurs anciennes. Et partout le soleil brille à longueur d'année. A vous de choisir votre itinéraire parmi les circuits offerts. Ou bien de le tracer vous-même comme le cœur vous en dit. Il est grand temps de vous offrir le meilleur de deux mondes. Des renseignements complets vous attendent à

Le Maroc, c'est tout près, juste en face de l'Espagne.

royal air maroc

Le prix comprend:

- le billet aller-retour Montréal-Casablanca (tarif GIT par personne)
- logement dans un hôtel première classe (chambre double)
- trois repas par jour
- transferts de l'aéroport
- circuit en autocar climatisé y compris les visites des villes

Demandez à votre agent de voyage les détails de tous les autres circuits offerts. Ou à Royal Air Maroc (514) 285-1647.

* Sujet à approbation du gouvernement

royal air maroc

Place de l'Aviation Internationale
C.P. 572, Montréal, Québec H3A 2P3

Veuillez m'envoyer des renseignements sur le Maroc et sur les circuits offerts.

Nom _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Casablanca/Marrakech/Tanger à partir de \$680

15 jours inoubliables qui font d'un seul voyage deux vacances. Le temps de vous faire bronzer au soleil de la Méditerranée et un circuit qui vous fait voir du pays. Un guide de langue française vous accompagne tout le long du Grand Tour du Nord

LS



monsieur québec par yves bernier

Le Bas de Noël

Vous achetez des bas de Noël à vos enfants chaque année? Profitez-en pour le faire samedi le 6 décembre quand les bénévoles du Patro Saint-Vincent passeront chez vous pour vous vendre le "Bas de Noël du Patro". Cette vente annuelle permet à l'organisme de financer une partie de ses activités qui s'adressent aux jeunes défavorisés de l'agglomération de Québec. Ce n'est pas cher, \$2 du bas.

Un défi à relever

Un membre de la tribune de la presse, au parlement, a déclaré récemment qu'il considérait M. Jean-Claude Rivest, secrétaire particulier du premier ministre Bourassa, comme le conseiller le plus intelligent dans l'entourage du PM. Jean-Pierre Ouellet, un autre conseiller de M. Bourassa, n'est pas d'accord, et il lance un défi à quiconque de lui démontrer que M. Rivest est plus intelligent que lui. Il a lancé ce défi devant témoins.

Soyez efficaces

Des chauffeurs de taxis de Québec ont manifesté, hier après-midi, devant l'hôtel de ville, pour protester contre le système des corridors d'autobus. Depuis quel temps on leur permet de prendre ou de faire descendre leurs clients le long du trottoir, dans les corridors, mais la police les oblige à effectuer ces manœuvres tellement rapidement qu'ils ne peuvent

satisfaire leurs clients qui bien souvent sont âgés ou handicapés et ne peuvent se déplacer rapidement. Mais cette manifestation manquait de sérieux. Si on veut être efficace, il faut se concerter et frapper là où l'on prendra conscience du problème.

Savoir-faire et savoir-vivre

Certaines compagnies anglophones pourraient donner des leçons de savoir-faire et de savoir-vivre à quelques entreprises francophones. Ainsi, au bureau du Trust Royal, sur le chemin Sainte-Foy, à Sillery, l'accueil des visiteurs est exemplaire. Une réceptionniste accueille la clientèle, offre immédiatement un billet de stationnement gratuit, demande la personne à voir, tout cela en quelques secondes. Le tout très poliment et très gentiment. Il n'y a pas de longues attentes, de méli-mélo quant au personnel et d'échanges acerbes entre préposés à la clientèle et clients eux-mêmes. L'atmosphère de l'accueil aidant, le tout se déroule calmement et efficacement.

Le Timbre de Noël

M. Guy Paré, de la Société du Timbre de Noël de Québec Inc., nous indique que le ministère des Postes a assuré son organisme de sa collaboration en émettant une directive spéciale à l'effet que les enveloppes de la compagnie seront manipulées en priorité par les postiers pour assurer une livraison rapide. Les 83.000 enveloppes ont été expédiées mardi, aux premières heures de la fin de la grève.

Le "Date Book" des fonctionnaires

A l'heure de la loi 22 qui doit faire du français la langue de travail, il est curieux de constater l'une de ses applications au sein même de l'Etat. Les professionnels à l'emploi du gouvernement ont en effet reçu, pour 1976, un agenda à prédominance anglaise. Il s'agit d'un "Date Book" de la compagnie "The Brown Brothers Limited", une division de "Boorum & Pease Company". Plusieurs

professionnels mécontents ont tout simplement refusé ce cadeau de l'Etat. S'agit-il d'un agenda remis gratuitement par la compagnie Brown Brothers ou d'un achat à rabais effectué par un fonctionnaire qui voulait économiser les fonds de l'Etat? En plus d'être à prédominance anglaise, cet agenda ne contient pas de calendrier pour 1976, ce qui n'est pas très pratique.



Si le parc de stationnement du G est complet, stationnez dans la rue.

Le Soleil, Jacques Deschênes

Trudeau va-t-il "perdre" son maître d'hôtel?

OTTAWA (PC) — Le maître d'hôtel à la résidence officielle du premier ministre Trudeau va peut-être y perdre son emploi, parce que les fonctions qu'il y exerce sont maintenant considérées comme des fonctions qui doivent être remplies par une personne bilingue, a déclaré le député conservateur Tom Cossitt.

M. Cossitt, qui ne manque jamais une occasion de critiquer les dépenses que fait le gouvernement pour la résidence officielle du premier ministre, a tenté de forcer le premier ministre à faire une déclaration sur le sort du maître d'hôtel et pour le forcer à dire si Madame Trudeau avait joué un rôle dans la désignation des fonctions du maître d'hôtel comme fonctions devant être occupées par une personne bilingue.

Le président des Communes, James Jerome, a demandé aux députés s'ils consentaient unanimement à ce qu'il y ait un débat à ce propos.

"Non, non", ont lancé des députés libéraux.

ENCORE UNE NOUVELLE BOUTIQUE



PROFITEZ DE NOTRE SPECIAL D'OUVERTURE!

20%

d'escompte
sur toutes les
laines, albums et
accessoires
Phildar.

Jusqu'au 13 décembre
inclusivement à notre nouveau magasin
du Mail St-Roch seulement.

Tricots Elaine Inc.

MAIL ST-ROCH (face à Paquet) - 525-9842
Village Normand, Place Laurier, Ste-Foy - 651-3870
Laine Macramé Travaux pour dames
Confection sur mesures.



A L'OCCASION
DES FETES,
OFFREZ-VOUS



Découvrez Une des Choses les plus
Naturelles au Monde.

**EPARGNEZ
\$161**

ENSEMBLE YAMAHA

Amplificateur
CR400, 18 watts
RMS par canal. Ac-
compagné de 2 cais-
ses NS-410 de 20
watts RMS. Une ta-
ble tournante de
haute qualité à en-
traînement par cour-
roie, avec cellule
magnétique.

REG. \$659.95

NOTRE PRIX

\$498⁹⁵

5 ANS DE GARANTIE
SUR L'ENSEMBLE

Consultez d'abord les spécialistes de



CITÉ ÉLECTRONIQUE INC.

383, de la Canardière - 529-3282



UNE GRANDE COLLECTION D'INSTRUMENTS



marc legrand musique
place laurier, ste-foy 656-9392
place jadis, charlesbourg 623-5425

MAINTENANT OUVERT A PLACE JADIS, CHARLESBOURG

CHOIX D'ORGUES ET PIANOS
623-5425

GUIARES

29⁹⁵
et plus

ACCORDEONS

22⁹⁵
et plus

BATTERIES (drums)

99⁰⁰
et plus

AMPLIFICATEURS

59⁹⁵
et plus

PIANOS YAMAHA

WURLITZER

1595⁰⁰
et plus

ORGUES HAMMOND

EMINENT - SOLINA - YAMAHA
incluant 8 leçons privées et méthode.

599⁰⁰
et plus

SYNTHETISEURS ARP

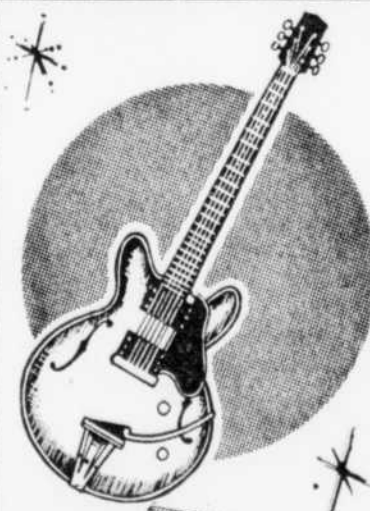
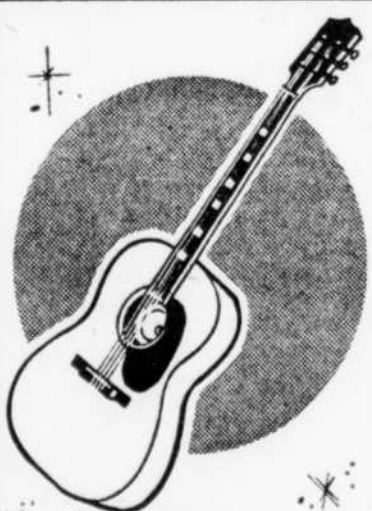
YAMAHA - UNIVOX

550⁰⁰
et plus

MUSIQUE EN FEUILLES

et volumes populaires et classiques

VENTE - ECHANGE - LOCATION - COURS - PLAN BANCAIRE



Commission du salaire minimum: les choses traînent

par Gilbert ATHOT

Pressé il y a environ un an par une firme d'experts de se prononcer sans délai sur le sort politique de la Commission du salaire minimum, le gouvernement Bourassa n'a toujours pas décidé de l'avenir de cet organisme.

Pis encore. Les fonctionnaires du ministère du Travail et de la Main-d'œuvre ne sont même pas à la veille de terminer la préparation de ce dossier sur le plan technique. Le conseil des ministres n'a évidemment pas, en conséquence, entrepris de scruter ce dossier sur le plan politique.

Ces informations dignes de foi, LE SOLEIL les détient de diverses sources gouvernementales dont la plupart ad-

mettent que le gouvernement n'a aucune hâte de régler ce cas une fois pour toutes.

Pourtant, en décembre 1974, la firme de conseillers en administration, Mineau, Allard et associés, transmettait au ministre du Travail et de la Main-d'œuvre, alors M. Jean Cournoyer (remplacé en juillet dernier par M. Gerald Harvey), un rapport commandé par le ministère et qui affirmait:

"Il nous semble que les imprévus actuels, dans le partage des responsabilités entre la CSM et le ministère doivent être clarifiés une fois pour toutes et le plus rapidement possible. Cette remarque vaut également pour l'incertitude quant à la survie de la Commission du salaire minimum".

Sans se prononcer sur le fond de la question, la firme d'experts consultée par le ministère identifiait tout de même une série de facteurs (délimitation des responsabilités politiques et administratives, avantages d'un organisme autonome, etc.) susceptibles de guider la décision politique.

Une première porte de sortie

Le document de la firme Mineau, Allard et associés ouvrait une porte de sortie au gouvernement pour justifier un retard à prendre la décision politique et il s'est d'ailleurs empressé de la saisir.

Le rapport signalait effectivement que l'analyse de cette

question pourrait également s'inspirer des conclusions de l'étude confiée à l'ancien ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay.

En mars 1975, soit il y a plus de neuf mois, le groupe de travail dirigé par l'actuel conseil de Québec présentait son rapport au ministère du Travail et de la Main-d'œuvre.

Sans faire des recommandations précises quant au maintien de la commission comme organisme distinct ou à son intégration au ministère, le rapport du groupe Castonguay donnait tout de même plusieurs grandes orientations pouvant faciliter la décision politique.

D'abord, il signalait qu'en tenant compte de l'importance de la politique de salaire et des conditions minima de travail pour tous les travailleurs, de ses incidences sociales et économiques, de ses interrelations avec d'autres politiques, notamment celle de la sécurité du revenu, de son intégration dans un ensemble de lois régissant le monde du travail, la conception et l'adaptation de cette politique doivent être assumées par le ministère.

L'application de la loi

Quant à l'application de la loi, le même rapport concluait qu'elle pouvait être confiée à un organisme distinct.

"Un avantage majeur qui en résulte alors pour le ministère concerné provient du fait qu'il est soulagé de cette responsabilité administrative.

"Le personnel de l'organisme risque toutefois d'être

isolé, de devenir trop spécialisé dans sa tâche et de se trouver confiné en pratique à n'oeuvrer que dans cet organisme. Une véritable perception des préoccupations du ministère devient alors difficilement réalisable", disait textuellement le rapport.

Si, par ailleurs, c'est le ministère qui applique la loi, on peut craindre qu'elle ac-

capare alors une grande part des ressources et des énergies disponibles au détriment de certaines autres fonctions.

"Il faudrait également que la structure d'organisation du ministère soit adaptée afin d'éviter, de l'intérieur tout comme de l'extérieur, les équivoques possibles quant aux exigences qu'im-

pose l'application de la loi compte tenu de sa nature bien spécifique", ajoutait le document.

En dépit de toutes ces orientations, le gouvernement Bourassa n'a pas encore pris les mesures afin de pouvoir rendre une décision rapide sur le maintien ou non de la commission comme organisme autonome.

Cette situation est d'autant plus surprenante que la commission sera intégrée dans la structure régionale et locale de décentralisation que le ministère du Travail et de la Main-d'œuvre doit mettre en application en 1976. Cette politique a été annoncée officiellement le 4 novembre dernier par le ministre Gerald Harvey.

Loi-cadre d'ici un an sur les accidents de travail

par Pierre BELLEMARE

(PC) — Une loi-cadre sur les accidents de travail et les maladies professionnelles sera présentée à l'Assemblée nationale le printemps prochain ou, au plus tard, à l'automne 1976.

C'est ce qu'a déclaré hier en Chambre le titulaire du Travail, M. Gerald Harvey, à l'occasion d'un débat suscité par une motion de blâme soumise il y a une semaine par le député de Johnson, M. Maurice Bellemare.

Cette motion visait à mettre sur pied immédiatement un système réaliste de sécurité au travail, ayant comme objectif la prévention et la réparation des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Les ministériels ont rejeté cette motion de l'ex-ministre du Travail dans le gouvernement unioniste, prétextant qu'un "système" est déjà en place pour réduire le nombre et la fréquence des accidents

de travail et des maladies industrielles.

Débat

Cependant, M. Harvey a vainement tenté d'amener la motion Bellemare, mais il en changeait complètement la portée. Le président de la Chambre, M. Jean-Noël Lavoie, a refusé son amendement.

Outre cette procédure, M. Harvey a indiqué qu'un comité de légistes travaillent actuellement à la refonte de la brochure de lois en vigueur dans les domaines de la sécurité au travail et des maladies professionnelles.

Le ministre a également fait part de la création éventuelle d'un organisme de recherche, de comités paritaires et de comités techniques au sein desquels oeuvreraient des représentants de l'Etat, du patronat et des travailleurs.

Le gouvernement compte

d'ailleurs sur la bonne foi de ses partenaires en ce domaine, autant du monde patronal que syndical, en vue de juguler ce "fléau" qui tennit les chantiers et les usines au Québec.

Sceptique

L'opposition demeure toutefois sceptique devant ce grand projet de politique globale du ministre du Travail, M. Bellemare, ainsi que les députés péquistes Robert Burns et Marcel Léger, ont donc voté pour la motion de blâme.

M. Harvey a blâmé à son tour le proposeur de la motion "d'avoir rien fait qui vaille, à l'époque où il était titulaire du Travail ou président de la Commission des accidents de travail".

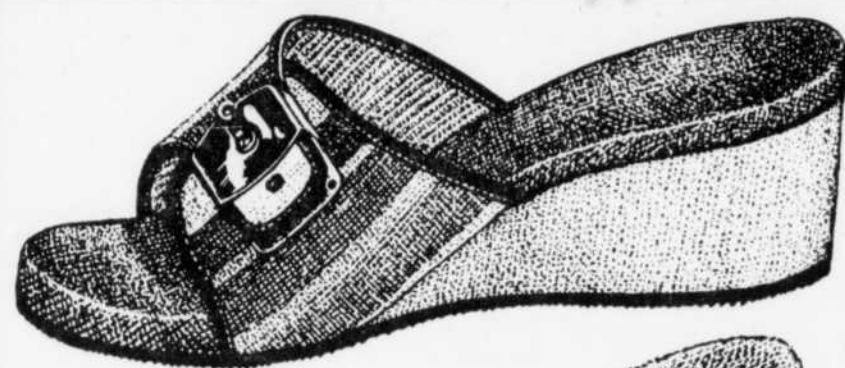
Le député Burns s'en est quand même pris au ministre Harvey, en lui lançant d'un côté à l'autre de la Chambre qu'il n'a pas à se cacher derrière son prédécesseur unioniste pour chercher à faire oublier son inaction.

ERRATA

Veuillez noter qu'il s'est glissé quelques erreurs dans notre annonce parue en page G 12, hier dans ce journal. Vous auriez dû lire: CAFÉ INSTANTANÉ MAXWELL HOUSE Bocal 10 oz \$2.79 (au lieu de \$2.99) BOVRIL CORDIAL BASE BOEUF 6 oz \$1.53 (au lieu de \$1.33)

METRO

Scholl se repose



BABETTE, Mais-Terre, Feu-Terre, \$17.95



ANNETTE, bleu ou rouge, \$15.95

Offrez un cadeau confortable — une jolie paire de sandales d'intérieur tout confort Scholl, caractérisée par sa célèbre semelle de soutien moulée à l'intérieur. Les modèles présentés sont offerts dans un souple tissu de ratine.

Scholl magasin pour le Confort des pieds

495 est, boul. Charest (Coin rue de l'Eglise) Québec 2, Tél.: 525-7949

OUVERT TOUS LES JOURS de 9h. à 5h.30 - JEUDI et VENDREDI jusqu'à 9h. p.m. SAMEDI de 9h. à 5h.

Appareils photos couleur instantanées à prix incroyablement bas.



Super Shooter Polaroid

Avec le film Polacolor 2 il vous donne de belles grandes photos Super Couleur.

\$27⁰⁰

Un appareil photo Colorpack Polaroid des plus commodes. Vous êtes assuré de capter toute la gaieté des fêtes grâce à l'ultra-brillant film Polacolor 2 qu'il emploie. Il accomode de plus cinq autres films instantanés — couleur et noir et blanc. Un vrai cadeau pour ceux qui savent reconnaître la vraie valeur.



SX-70 Polaroid

La magie de la photographie SX-70 à un tout nouveau bas prix.

\$103²⁵

Le meilleur marché des appareils photos SX-70 Polaroid — l'appareil qui grâce à son système révolutionnaire vous donne des photos tout encadrées, dures et bien sèches, et encore plus, elles se développent sous vos yeux. Aussi compact que les autres modèles SX-70 et avec toutes les mêmes commandes électroniques... sauf que le système de visée est conçu de façon économique. Vous n'avez qu'à régler la distance. C'est la façon la plus économique de jouir de la formidable photographie SX-70.



Le Nouveau Zip Electric Polaroid

L'appareil photo couleur instantané pour la jeunesse d'aujourd'hui.

\$24⁰⁰

L'appareil photo couleur Polaroid le moins dispendieux. A prix économique, il vous donne de jolies photos carrées — noir et blanc en 30 secondes; couleur en une minute. Tous les adolescents, ou presque, peuvent croquer de belles photos. Un cadeau pas cher et "ben l'un". Choix de trois couleurs: rouge, blanc ou bleu.

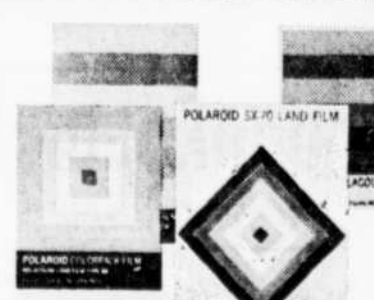
Films instantanés Polaroid en spécial!

Type 108

Polacolor 1 \$5⁶⁰ le pack.

Type 88

\$4⁶⁰ le pack.



Type 108

Super Polacolor 2 \$6³⁰ le pack.

SX-70

\$6⁶⁰ le pack. (10 poses)

"Polaroid", "Polacolor" et "Zip" sont des marques de commerce de Polaroid Corporation, Cambridge, Mass., U.S.A.

CHARGE

Photo LIVERNOIS

MISE DE COTE

1200, RUE ST-JEAN - TEL.: 692-3940

MAINTENANT OUVERT AU CENTRE D'ACHATS JADIS A CHARLESBOURG

LES SPÉCIALITÉS BARDOU

PANIER DE FRUITS artistiquement présenté



En toute occasion, anniversaire, convalescence, maternité, voyage, etc. LIVRAISON GRATUITE

PÂTISSERIES FRANÇAISES



- Forêt-Noire
- Petits gâteaux variés à la douzaine
- Hors-d'œuvre

PAIN FRANÇAIS

- Bombe au rhum, au kirsch ou Grand Marnier ou au cognac
- St-Honoré • Charlotte russe
- Baba au rhum
- Petits fours secs variés
- Bûche de Noël

A l'eau, ne contenant ni gras, ni lait, unique en son genre. Service personnel.

FROMAGE pour vos dégustations



FROMAGES IMPORTES

- Brie • Camembert • Pont l'Évêque • Livarot • Port Salut • Reblochon • Roquefort • Fromage de chèvre • Petit Gervais • Maroilles • Gruyère (Emmentaler) • Edam • Bleu

FROMAGES CANADIENS

- Fort • Doux • Oka • Ermitte • Etc.

JAMBON BRAISÉ cuit au four



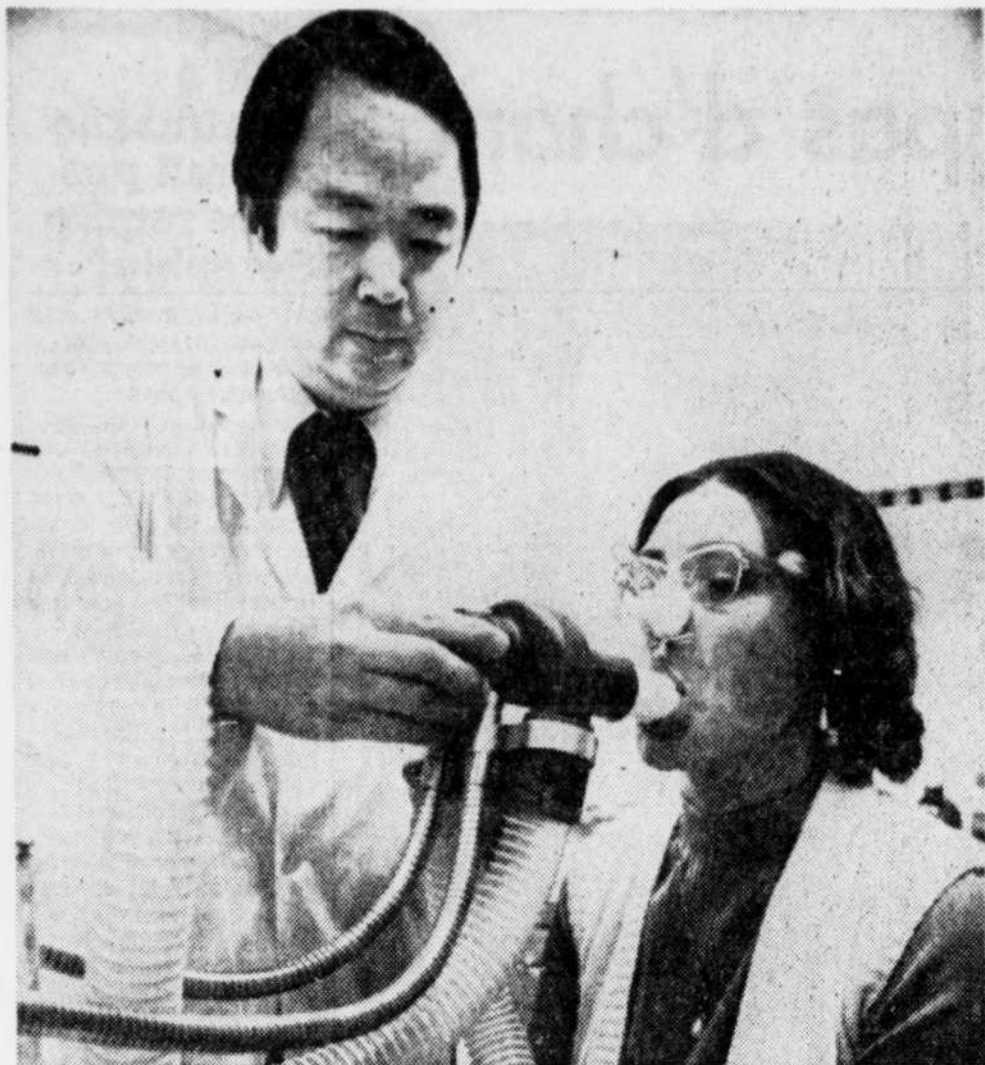
Goût exclusif souvent imité, jamais égalé.

- Pâté de foie au cognac • Pâté de foie au Porto • Terrine de pâté-maison • Terrine de pâté de campagne • Terrine de rilette • Boeuf bourguignon • Coq au vin • Pâté en croûte • Beurre à l'ail • Tourtières.

CENTRE D'ACHATS JADIS, CHARLESBOURG - 623-5416

1040, AV. CARTIER - 525-8135

48½, RUE COUILLARD - 692-3894



Le Dr Selikoff pourrait être entendu par le comité Beaudry

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD MINES — Le comité d'étude du gouvernement du Québec sur la salubrité dans l'industrie de l'amiante décidera "en temps opportun" s'il invitera à comparaître l'éminent spécialiste américain en médecine occupationnelle, le Dr Irving J. Selikoff.

C'est ce qu'a fait savoir le président du comité, le juge René Beaudry, au cours d'une audience publique tenue, mardi dernier, dans la région minière d'East Broughton.

On sait que le Dr Selikoff, qui est directeur du laboratoire des sciences de l'environnement de l'école du mont Sinai, de l'université de New York, et médecin-chef de la Clinique pulmonaire Patterson du New Jersey, a dirigé, au cours de l'automne de 1974, pour le compte de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) une étude sur les effets de la poussière d'amiante sur la santé des 3.500 mineurs de la région de Thetford Mines.

Ces recherches médicales, tirées de l'examen de 995 dossiers, avaient révélé un taux de mortalité neuf fois plus élevé à cause du cancer du poumon, et démontré que 61 p.c. des mineurs qui avaient été exposés à la poussière d'amiante pendant plus de 20 ans, étaient atteints de troubles pulmonaires.

Le nom du spécialiste en médecine du travail a été mentionné devant la commission Beaudry, lorsque le pré-

sident du syndicat des 379 employés de l'exploitation minière Carey Canadian Ltd, à Tring Junction, M. Nazaire Paquet, déclara que les travaux du Dr Selikoff avaient prouvé que sur les 102 mineurs de la compagnie qui avaient accepté de subir les tests et examens médicaux, 47 souffraient d'amiante, d'anomalies pulmonaires ou de troubles respiratoires.

Auparavant, la compagnie s'était réjouie du fait qu'un seul cas de maladie liée à l'amiante avait été déposé depuis le début de l'exploitation minière dans la région d'East Broughton, en 1914, et

cela en dépit du fait que 25 p.c. de ses employés aient plus de 20 années de services. Il s'agit d'un retraité qui a travaillé à la mine pendant 41 ans.

Placé devant cette contradiction entre les parties patronale et syndicale, le procureur de l'Association des mines d'amiante du Québec, Me Philippe Casgrain, intervint pour demander aux commissaires de faire entendre le spécialiste Selikoff et l'inviter à prouver sa compétence et à déposer les résultats de ses recherches qui, pour le moment, selon lui, ne sont que du oui-dire.

Le président Beaudry a répliqué sur-le-champ qu'il reconnaissait le Dr Selikoff comme une compétence dans le domaine de la santé occupationnelle, ajoutant qu'il l'avait rencontré et discuté avec lui à Berlin, il y a une dizaine de jours, à l'occasion d'un congrès international sur les maladies dans le milieu du travail.

Il a précisé que le comité n'avait pas les pouvoirs de forcer un témoin de l'extérieur du Québec à se présenter devant lui. Il n'a pas écarté la possibilité que le comité invite quand même le Dr Selikoff à se faire enten-

dre, ni l'hypothèse que le comité se rende le rencontrer aux Etats-Unis. "On verra en temps et lieu", a-t-il dit.

M. Paquet est revenu à la charge en disant qu'il ne fallait pas se surprendre que la CAT (Commission des accidents du travail) n'ait reconnu qu'un amiantosé à la Carey et qu'elle n'en ait déposé que 444 au cours des 35 dernières années dans toute l'industrie de l'amiante, en raison de la collusion entre le pouvoir politique et les sociétés multinationales.

Il a cité le cas d'un travailleur de la Carey qui est devenu invalide.

Bidules

Ces machins-trucs qu'on insère dans les voies respiratoires de Connie Claus, 38 ans, d'Ajox, Ont. servent à vérifier son fonctionnement pulmonaire. Elle demeure à proximité d'une usine d'amiante de la Johns Manville, où son mari travaille d'ailleurs. A Toronto, on passe ces tests aux familles des travailleurs de l'amiante.

Etude d'un nouveau mode de disposition des déchets

Les Services de protection de l'environnement du Québec ont accordé une subvention au montant de \$5.000 au Laboratoire expérimental de biomédecine de l'université Laval, en vue d'implanter au Québec, sur une base expérimentale, un nouveau mode de disposition des déchets humains, par le principe de biodégradation (décomposition par des agents biologiques) qui représenterait des avantages sur le plan écologique.

mental explique que l'équipement sanitaire de type suédois CLIVUS permettrait d'éliminer les problèmes reliés à la disposition de certains déchets d'origine domestique et des excréments humains et de récupérer les matières organiques contenues dans ceux-ci en formant du compost (engrais naturel), retournant ainsi au sol des éléments qui y ont été puisés.

Ce procédé pourrait être un atout important dans la lutte à la pollution de l'eau

puisque aucune eau n'est utilisée dans ce système.



GASTON VÉZINA-NETTOYAGE À LA VAPEUR
SPECIALITÉ: TAPIS, MEUBLES
465 OUEST, 480 RUE, CHARLESBOURG G1H 5G7 (418) 628-5499
15% de rabais - en présentant ce coupon avant le 31 décembre 1975

MAXI DRY WATSON?



Même un "Anglais" s'y laisserait prendre.

Le goût raffiné du gin Maxi Dry de Melchers est tellement fidèle à la vieille recette anglaise que les plus fins experts n'en reviennent pas. Ce n'est pas pour rien qu'au Québec, c'est l'un des préférés.

UN CADEAU

CENTRE DE MUSIQUE

Sherman

MARQUE DÉPOSÉE

QUI PLAÎRA

MCA RECORDS (CANADA)



MIKE OLDFIELD
TUBULAR BELLS



YES
RELAYER



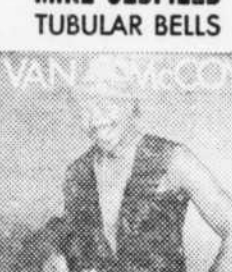
ALICE COOPER
WELCOME TO MY NIGHTMARE



BLACK SABBATH
SABOTAGE

ALBUMS 4 97

8 PISTES 5⁹⁷ CH.



VAN MCCOY
THE DISCO KID



SWEET
DESOLATION BOULEVARD



LENNON
SHAVED FISH



MORSE CODE
LA MARCHÉ DES HOMMES

EN VENTE JEU., VEN., SAM. QUANTITES LIMITEES SUR CES SPECIAUX



LEO FERRE
CHANSONS D'AMOUR
VOL. 1 et VOL. 2
EN VENTE A
\$ 5⁹⁷ CH.

- Amour anarchie
- Avec le temps
- L'espoir
- Solitude
- Il n'y a plus rien
- Les chansons d'Aragon



DANIELLE LICARI
MÉLODIES POUR
UNE VOIX
"Classics" pour
une voix
• Danielle Licari
PLUSIEURS AUTRES TITRES
DISPONIBLES EN MAGASIN
QUANTITES LIMITEES

VOS ACHATS SONT ECHANGEABLES APRES LES FÊTES EN PRÉSENTANT UNE PREUVE D'ACHAT

MAIL ST-ROCH
529-0104
GALERIES STE-ANNE
667-8400

PLACE FLEUR DE LYS
524-3591
GALERIES CHAGNON
833-1675

PLACE LAURIER
658-4302
GALERIES CHAGNON
833-1675

Magasins/Québec, Montréal, Hull, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Edmonton, Calgary

Autre retombée du film Le soleil a pas d'chance

par Anne-Marie VOISARD

Les retombées du film de Robert Favreau "Le soleil a pas d'chance" n'ont pas fini de se faire sentir, si l'on en juge par la démission, hier après-midi, de la vice-présidente à l'information du comité de promotion régionale du Carnaval de Québec.

Mme Denise Boutin-Grégoire était, depuis un an, au nombre des nombreux bénévoles qui concourent au succès du Carnaval.

"Le film de Robert Favreau m'a ouvert les yeux", a déclaré Mme Grégoire au cours d'une conférence d'information à laquelle prenaient part des délégués de divers mouvements féminins ou féministes.

Selon ce qu'a constaté Mme Grégoire, l'attitude des responsables du Carnaval est à ce point discriminatoire pour les duchesses qu'on ne devrait pas hésiter à remettre en question l'existence même du Carnaval... à moins d'une transformation des mentalités et des comportements.

Se référant au film de l'ONF qu'elle considère comme un reflet fidèle de la réalité, Mme Grégoire constate que les duchesses sont "littéralement considérées comme des idiots". Les quelques mots de présentation qu'elles ont à réciter ont été composés par d'autres personnes. On ne leur laisse même pas le loisir de s'exprimer librement. On a

beau dire que le concours des duchesses n'en est pas un de beauté, mais laissez-moi douter d'une telle affirmation. Lors des "événements spéciaux", les organisateurs présentent les duchesses et la dame de compagnie se tient tout près d'elles... exerçant une surveillance "discrète"...

"On oblige même les duchesses à endurer les grossièretés des gens 'pactés' qui font des farces grivoises et des propositions fort peu intéressantes. On demande aux jeunes filles de ne pas consommer des boissons alcoolisées lorsqu'elles représentent officiellement le Carnaval de Québec. Mais, pourquoi ne fait-on pas de même avec les présidents de du-

chés qui doivent eux aussi être les "dignes ambassadeurs" de la ville de Québec? Pourquoi ne retrouve-t-on pas de femmes à la présidence des duchés? Pourquoi a-t-on vu, lors d'un récent défilé (celui de l'an dernier) des filles en bikinis dans des tours de verre pour souligner un événement d'hiver? Pourquoi n'entend-on plus parler des duchesses après la période "fofolle" du Carnaval... si ce n'est pour dire qu'elles ont marié un annonceur ou un journaliste?"

"Quel coup de massue pour une personne qui revient d'un congrès mondial consacré à la cause des femmes et où l'on a fait état de discrimination envers les femmes!"

s'exclame Denise Grégoire en parlant de l'impression que lui a laissée le film.

En tant que membre de la Ligue des femmes du Québec, Mme Grégoire était effectivement au nombre des 15 Québécoises qui ont participé au congrès mondial des femmes, du 18 au 28 octobre, à Berlin-Est. Avec elle se trouvait Mme Cécilia Rancourt Cinq-Mars qui, au nom du comité Laure-Gaudreault sur la situation des femmes membres de la Centrale de l'enseignement du Québec, a dénoncé "l'immense supercherie" du Carnaval de Québec "qui mise sur la naïveté et l'inconscience de très jeunes filles tout juste sorties de l'adolescence".

Mme Claire Pouliot, du Réseau d'action et d'information des femmes, et Mme Cora Houdet, du conseil régional de Québec de la Fédération des femmes du Québec, appuyaient également de façon non équivoque, par leur présence, le geste de Denise Grégoire.

La déclaration faite mardi par le directeur des communications au Carnaval, M. Gerald Martin, à l'effet que "l'incident est clos" était donc prématurée. "Le soleil a pas d'chance" n'a pas encore fini de faire parler de lui.



Mme Denise BOUTIN-GREGOIRE Le Soleil, Reynald Lavoie

Noël à Montréal ne devrait pas vous rendre Séréphin!

A l'Hôtel Bonaventure, nous connaissons les ravages que les Fêtes peuvent faire dans votre budget.

Voilà pourquoi nous vous offrons, du 15 décembre au 4 janvier, des tarifs spéciaux sur le prix de nos chambres. Seulement \$24, pour une nuit! Les enfants de moins de 18 ans peuvent demeurer dans la même chambre, sans frais.

Nous offrons également, du 1er au 31 décembre, un tarif spécial de jour pour ceux qui veulent faire leurs emplettes. Une superbe chambre d'invités entre 10 h. et 18 h. pour seulement \$12., en plus du stationnement gratuit à la Place Bonaventure. Quelle merveilleuse façon de magasiner! Achetez vos cadeaux dans vos boutiques préférées de la Place Bonaventure, déposez-les dans votre chambre et détendez-vous ou rencontrez des amis dans un des invitant bars-salons de l'Hôtel Bonaventure... et, complétez votre journée par un succulent repas dans un de nos restaurants réputés.

Alors, que vous veniez chez nous pour passer la nuit ou pour vos emplettes durant le jour, vous n'aurez pas à vous en tenir à la galette de sarrasin... vous pourrez même vous payer de nombreuses friandises. Hôtel Bonaventure Le sommet du happening Pour réservations, composez (514) 878-2322

Les media favorisent les nouvelles sur le Carnaval (Louise Picard)

par J.-Jacques SAMSON

Les nouvelles portant sur le Carnaval de Québec jouissent d'un traitement privilégié dans les salles de rédaction et de nouvelles des médias d'information de Québec. Telle est du moins l'opinion qu'a émise hier soir, Mme Louise Picard, représentée en tant que membre du Mouvement d'actions et d'information des femmes et journaliste au SOLEIL, au débat qui suivait la dernière représentation du film "Le soleil a pas d'chance". "Nous ne sommes pas des publicitaires, a précisé Louise Picard, mais il ne faut pas se faire d'illusions sur la liberté de la presse. Je ne crois pas que mes articles auraient été publiés si j'avais dénoncé des choses sur les duchesses".

Louise Picard a réalisé, au cours des dernières années plus de 25 entrevues avec des duchesses dans le but de les faire mieux connaître du public. "Je ne le ferai jamais plus, a-t-elle lancé".

"De moins en moins de journalistes veulent couvrir le Carnaval, au SOLEIL en particulier", concluait-elle. Louise Picard était alors interrogée par l'animateur du débat, M. Lucien Hamelin, directeur du Conseil Québécois pour la diffusion du cinéma, sur les raisons pour lesquelles jamais encore les médias d'information n'avaient effectué le travail de dénonciation du rôle conféré aux duchesses du Carnaval dont s'est chargé le réalisateur Robert Favreau.

Relations publiques

L'ex-président du duché de Frontenac, M. André Paquet, tout en précisant qu'il n'était pas un délégué officiel du Carnaval sur le panel, s'est fait le plus vaillant des défenseurs de cette importante manifestation et a expliqué que le rôle de la duchesse en était un d'agent de relations publiques pour le Carnaval mais a soutenu que "cela ne voulait pas dire qu'il s'agissait de personnes que l'on manipulait et à qui l'on faisait dire ce que l'on voulait".

Toujours selon M. Paquet, la réalité a été volontairement biaisée et les réalisateurs ont produit une oeuvre énormément subjective.

A bas les concours

Pour le réalisateur Robert Favreau, "Le soleil a pas d'chance" se voulait une interrogation sur la manifestation sociale que sont les concours. Le cinéaste y voit un nouveau "canard" pour véhiculer de la publicité mais aussi une réévaluation des valeurs compétitives, de concurrence, un moyen simple de s'élever au-dessus des autres. Cette

fonction serait, selon Favreau, la plus dangereuse.

Interrogé par un spectateur sur ses opinions face aux compétitions entre artis-

tes, et cinéastes même, M. Favreau a affirmé être membre d'un groupe de réalisateurs qui se sont battus "à mort" pour l'abolition de ces

concours qui ne faisaient qu'accroître les haines entre eux plutôt que de canaliser les énergies vers la création.

prestige

MÉNAGE CANADIEN *spécial* **\$3050.**

LIVRAISON GRATUITE JUSQU'À 200 MILES PRIX RESPECTÉ POUR LIVRAISON '76

- UN MATELAS ET SOMMIER-CAISSE 54" PREST-O-PEDIC SIMMONS
- UN LIT
- UNE COMMODE AVEC PORTES
- UN BUREAU-TRIPLE
- UN MIROIR ENCADRÉ

- UN DIVAN 3 PLACES
- UN FAUTEUIL BERÇANT

LAISSEZ-VOUS MEUBLER PAR NOUS!

- UNE TABLE
- 4 CHAISES

UNE CUISINIÈRE 30" AUTOMATIQUE DE LUXE PANNEAU VITRE-PORTE AMOVIBLE, DESSUS DE CUISSON QUI SE LEVE. **Bélangier**

REFRIGÉRATEUR DE LUXE 110 P. CU SANS GIVRE. TABLETTES AJUSTABLES À L'INTERIEUR ET DANS LA PORTE. **Bélangier**

Ah! mes beaux Bélangier

Choix de 12 ménages et plus, dans différents styles.

J.O. FISET

Votre magasin Prestige à Québec 55 SUD, DORCHESTER, TEL.: 525-6101

ÊTES-VOUS VRAIMENT FAITS L'UN POUR L'AUTRE?

Vous êtes furieuse quand il laisse traîner ses chaussettes ou quand il oublie de reboucher le tube de dentifrice. Il enrage quand vous passez l'aspirateur pendant la retransmission d'un match de hockey à la télévision. Bref, vous avez des scènes presque quotidiennes et vous vous demandez s'il en va de même pour tout le monde. Vous le saurez en répondant au test d'entente conjugale qui paraît dans Sélection du Reader's Digest de décembre. Un crayon et beaucoup de franchise, c'est tout ce dont vous aurez besoin pour découvrir si vous êtes tous les deux satisfaits de votre union! Achetez Sélection de décembre aujourd'hui même.

Bonaventure
WESTERN INTERNATIONAL HOTELS
Serving in spirit with LEVEE BOTTLE

Québec signale la plus forte accumulation de courrier



Le courrier ne manque pas à Québec où le retard est de quatre jours. Le Soleil, Jacques Deschênes

(D'après PC et UPI) — Les dirigeants postaux, à Montréal, admettent que les postiers n'ont pas repris le travail "en blaguant et en riant", mais les services postaux semblent sur le point de revenir à la normale au Canada, pour la première fois depuis le 20 octobre dernier.

Le ministère des Postes a révélé que la plus forte accumulation de courrier de première ou de deuxième classe a été signalée à Québec. Le retard à cet endroit est de quatre jours, tandis qu'il est de trois à Vancouver.

Le courrier de troisième classe accuse des retards plus considérables mais aucun envoi de ce type ne sera accepté par la poste jusqu'à lundi, alors que, croit-on, sera levé l'embargo.

"Tout semble fonctionner bien," a déclaré un porte-parole des postes qui a ajouté que le courrier commence à circuler et qu'il n'y a pas de problèmes avec les employés.

Les Postes acceptent présentement le courrier de première et deuxième classe, ainsi que les cartes de Noël placées dans des enveloppes scellées et qui nécessitent un timbre de six cents. On encourage aussi l'utilisation du code postal pour accélérer le service.

Temporaires

Les employés temporaires utilisés pour le tri et la livraison du courrier à cette époque-ci de l'année commenceront à travailler du

rant la prochaine fin de semaine ou au début de la semaine prochaine.

Entre-temps, le Syndicat des facteurs, qui compte 18.000 cotisants, a logé un grief auprès des Postes, réclamant une compensation pour le salaire perdu durant la grève de 42 jours des postiers.

La Régie de surveillance des salaires et des prix a de

son côté confirmé avoir réclamé des informations des deux parties en cause relativement à la convention collective signée entre le gouvernement et les postiers.

Mackasey

Par ailleurs, le ministre des Postes, M. Bryce Mackasey, a déclaré hier qu'il aura un entretien franc avec les dirigeants syndicaux des postiers avant la signature officielle du contrat de travail qui a mis fin à la grève des Postes.

Le ministre a dit qu'il faisait allusion aux menaces de représailles au travail en raison du mécontentement des postiers faites par le président du syndicat, Joe Davidson et le négociateur principal, Jean-Claude Parrot.

M. Mackasey a affirmé qu'il aurait un entretien sérieux avec les chefs syndicaux afin de savoir ce qu'ils voulaient dire par les déclarations qu'ils ont faites à l'issue du vote.

"Je n'ai pas encore signé l'entente", a dit le ministre tout en soulignant qu'il avait cependant été agréablement surpris de voir que tout avait si bien fonctionné dès la première journée du retour au travail.

Enfin, M. Mackasey a déclaré aux Communes qu'il espérait pouvoir régler le problème de certains maîtres de postes dont les salaires sont plus bas que les postiers qui sont sous leur juridiction.

La fuite ne viendrait pas de la GRC

OTTAWA (PC) — Le commissaire de la Gendarmerie royale, M. Maurice Nadon, a annoncé hier que l'enquête se poursuivait, mais que déjà on a établi que la fuite récente concernant une visite policière au bureau de M. Jean Marchand ne venait pas de la Gendarmerie.

Devant le comité de la justice, aux Communes, M. Nadon a indiqué que l'enquête porte maintenant au dehors du corps policier fédéral, et qu'un employé de Radio-Canada a été interrogé. Cependant, il a refusé de répondre, sur l'avis d'un avocat. Et M. Nadon prévoit qu'il en sera de même des autres personnes qu'on voudrait rencontrer à ce sujet.

NIVEAU COLLÉGIAL

SESSION JANVIER 1976

INSCRIPTIONS OUVERTES
COURS RÉGULIERS LE JOUR, A TEMPS PLEIN ET PARTIEL
TECHNIQUES DE SECRETARIAT 412:00

SESSION AUTOMNE 1976

INSCRIPTIONS OUVERTES
COURS RÉGULIERS LE JOUR, A TEMPS PLEIN ET PARTIEL
TECHNIQUES DE SECRETARIAT 412:00 ET SECONDAIRE V
LE COLLÈGE BART EST RECONNU PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POUR FINS DE SUBVENTIONS.

COLLÈGE BART COLLEGE

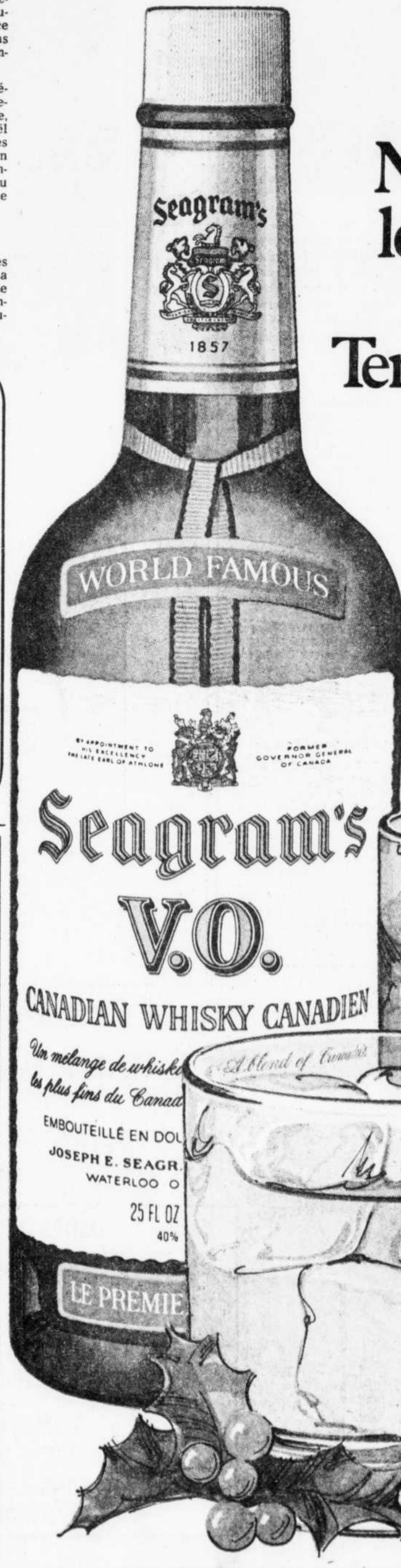
751, Côte d'Abraham, Québec G1R 1A2
522-3906

Marie France

Le bottillon,
en bonne place dans
vos préférences...



PLACE LAURIER 656-0965

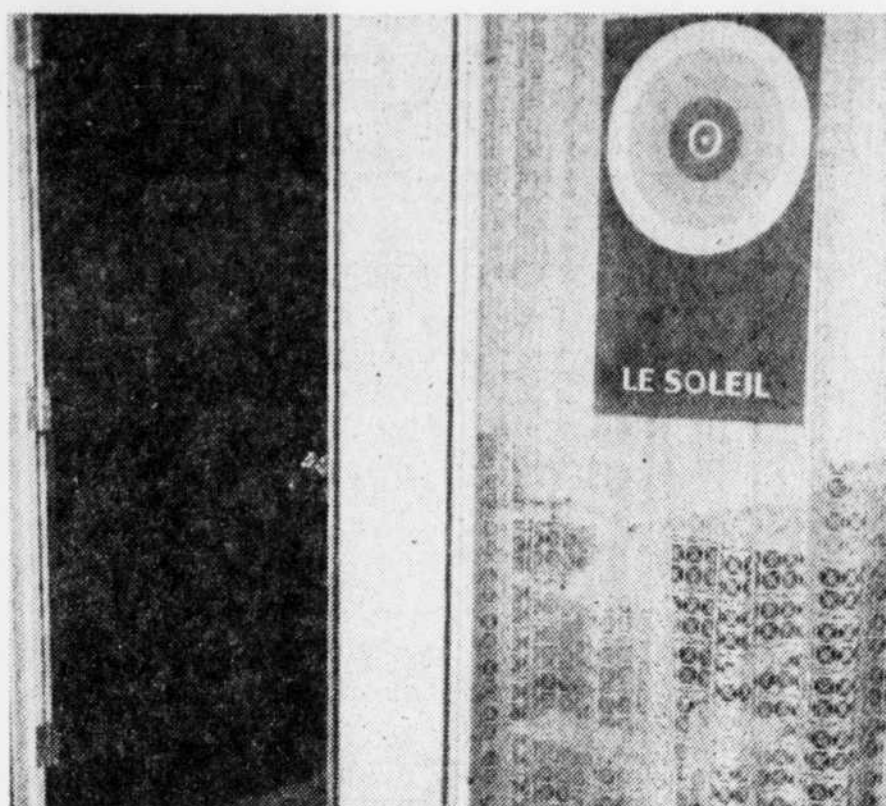


Nos souhaits
les meilleurs
pour le
Temps des Fêtes

Du V.O. c'est du V.O.



**dans nos
régions**



Bureau à Lévis

Et oui, c'est bien à Place Tanguay, à Lévis, que LE SOLEIL a ouvert un nouveau bureau régional pour mieux se rapprocher des citoyens de la Rive-Sud et compléter ainsi son réseau d'information régionale établi dans tout l'Est du Québec. Le territoire desservi par le nouveau bureau de Lévis s'étend, à l'est, jusqu'à Saint-François et, à l'ouest, jusqu'à l'extrémité nord-ouest du comté de Lotbinière, incluant entre autres les municipalités de Saint-Raphaël, de Saint-Henri, de Saint-Lambert et de Saint-Flavien. Gilles Pépin, journaliste établi à Lévis, est heureux de la collaboration qui semble bien amorcée. On peut le rejoindre en composant le numéro de téléphone 837-5102.

La Côte-Nord

Tous les couples de Port-Cartier qui célèbrent leurs noces d'argent cette année sont conviés à un goûter qui aura lieu dimanche le 7 décembre, de 17 à 19h, au sous-sol de l'église Sacré-Coeur, à Port-Cartier.

Charlevoix

Dans une récente chronique où il était question d'une subvention du ministère des Affaires culturelles à la Papeterie Saint-Gilles, il aurait fallu lire que Mgr Félix-Antoine Savard était le fondateur et le président de la corporation qui gère cette industrie artisanale, et non pas le propriétaire.

Portneuf

L'autonormalisation des états financiers 1974-75 de la régionale Tardivel conclut en des dépenses inadmissibles de \$73.000. Cette autonormalisation permet de constater que la régionale du comté de Portneuf a eu une diminution de 137 élèves pour l'année scolaire 1974-75 comparative aux prévisions.

L'Amiante

Selon les plus récentes statistiques, 23 enfants francophones de la région de Thetford Mines sont inscrits illégalement dans des institutions d'enseignement anglophone. On en compte sept de niveau secondaire, dix dans le territoire de la commission scolaire regroupée de Thetford (élémentaire), et six dans le secteur tombant sous la juridiction de la commission scolaire regroupée de Black Lake-Disraeli (élémentaire).

La Beauce

Ce sera demain matin, que les autorités municipales de la ville de Saint-Joseph et des paroisses de Vallée-Jonction et Saint-Joseph se rendront à Québec, pour y rencontrer les autorités du ministère des Transports, afin de discuter de l'emplacement de la future autoroute de la Beauce, dans le secteur de ces localités.

La Côte-du-Sud

M. Jean Foster, agent

d'information du Collège de Sainte-Anne, sera le nouveau président du Cercle de presse de la Côte-du-Sud. L'exécutif comprendra encore M. Jean-Pierre Lemieux, de la Télévision communautaire de La Pocatière, vice-président, M. Jean-Paul Ouellet, journaliste de l'hebdo Le Peuple-Courrier, secrétaire-trésorier, et M. Réal La Bergerie, représentant du SOLEIL à La Pocatière, président "ex officio". Regroupant 16 journalistes et agents d'information de la région allant de Lévis à La Pocatière, le cercle prévoit étendre son champ d'activités jusqu'à Rivière-du-Loup.

Le Bas Saint-Laurent

L'Association libérale fédérale du comté de Matane recevra, samedi prochain, le ministre de la Santé et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, leader de la députation du Québec à Ottawa. La visite de M. Lalonde coïncide avec la fin de la campagne de financement du parti dans le comté de Matane.

Amélioration du système d'éclairage, rue Saint-Cyrille entre Belvédère et Painchaud

par Louis TANGUAY

Le système d'éclairage du boulevard Saint-Cyrille, entre les rues Belvédère et Painchaud, sera modernisé, et les trottoirs y seront re-

faits, s'il n'en tient qu'à la ville de Québec.

Le comité exécutif de la ville a en effet accepté, hier, un projet de système d'éclairage au sodium à haute pres-

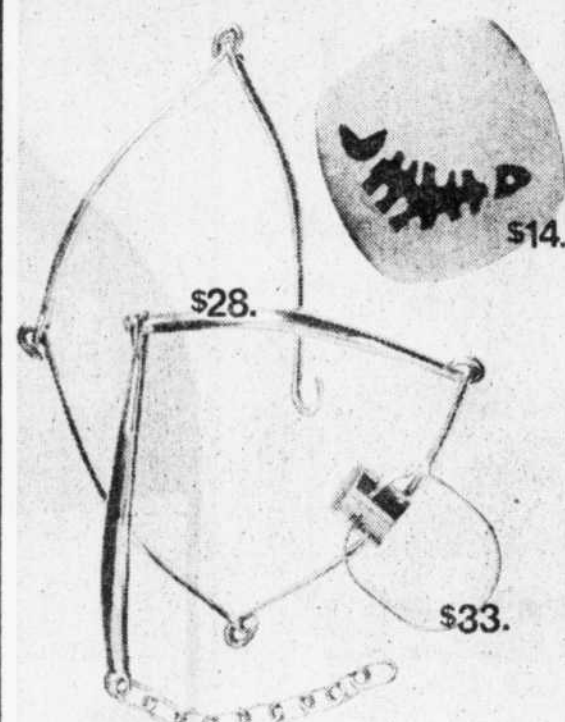
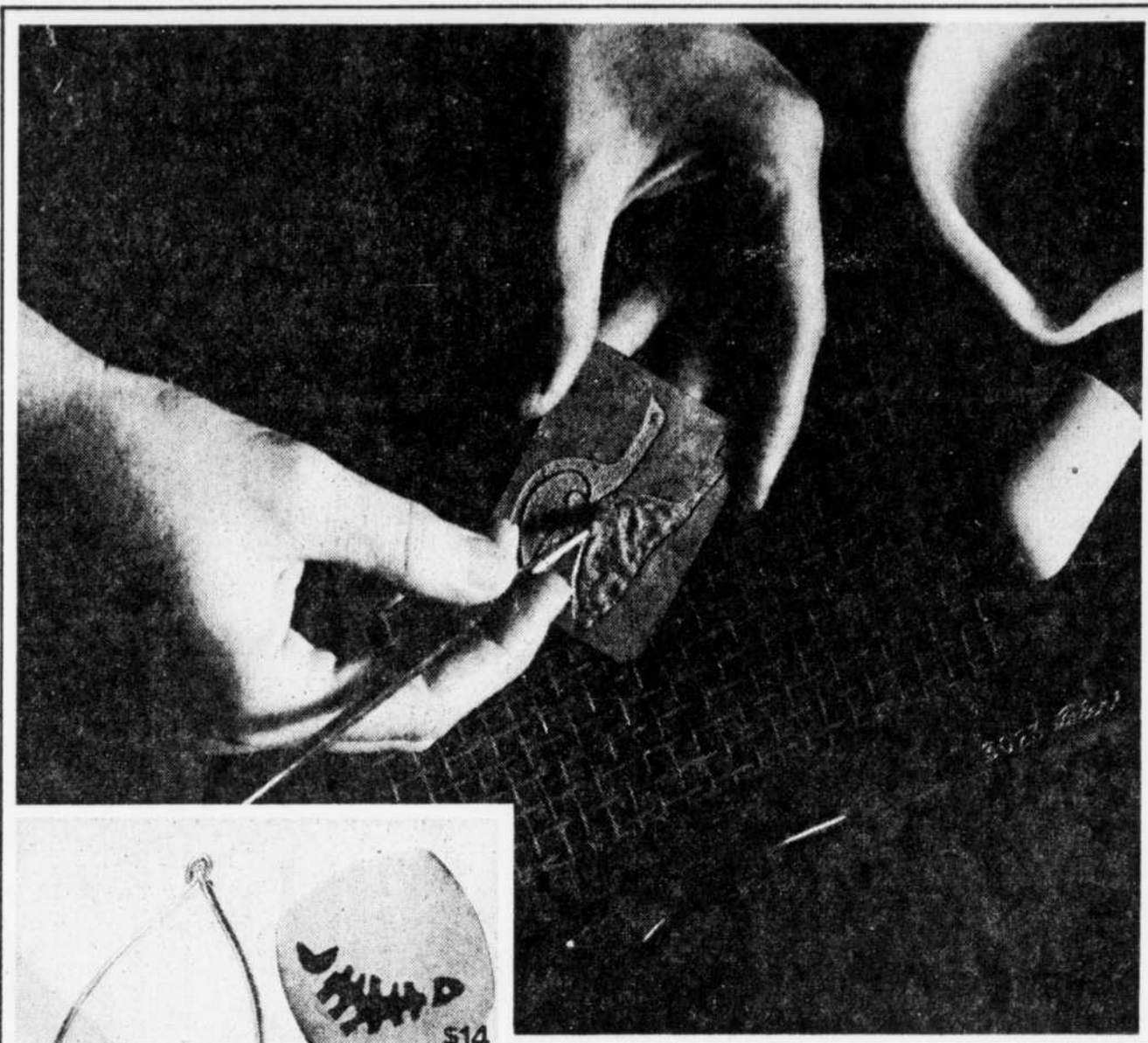
sion, dont elle devra défrayer 55 pour cent du coût, les autres 45 pour cent revenant à la ville de Sillery.

La portion du boulevard Saint-Cyrille visée par ce

projet détermine la frontière entre les deux villes.

Par ailleurs, les frais d'entretien seront partagés, de façon à éviter toute confusion à l'avenir.

La ville de Québec demeure propriétaire des trottoirs et en assume toute la responsabilité, mais chaque municipalité aura la responsabilité d'un secteur déterminé du système d'éclairage.



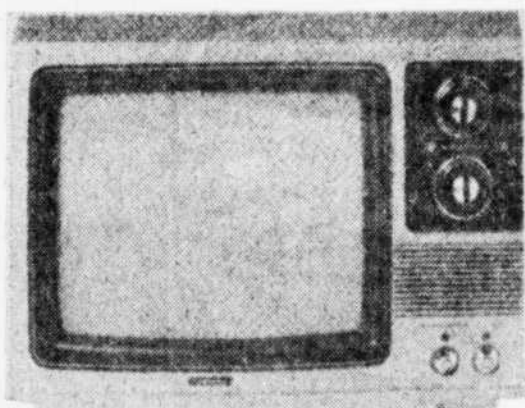
il faut savoir aimer les choses

Pour que l'or et l'argent fusionnés par la main de l'orfèvre transmettent cette chaleur humaine qui personnalise le cadeau que l'on offre et le décor où l'on vit. Aimer l'artisanat québécois, c'est comme l'artisan, rechercher l'authenticité des choses. Être l'artisan de son

décor à des prix à son goût, c'est l'art que vous offre la Centrale d'Artisanat de Place Laurier. Une boutique d'artisanat qui vous garantit l'authenticité et la qualité de ses pièces. La Centrale d'Artisanat vous offre l'art d'aimer les choses.



Centrale d'Artisanat du Québec, Place Laurier, Québec 643-2284.



TELECOULEUR C-351

Un modèle au style actuel de conception unique. Châssis entièrement transistorisé avec bouton A.B.C. Lampe-écran TOSHIBA BLACKSTRIPE® de 14 pouces et bouton d'allumage instantané. Grande puissance au châssis donnant une image ultra-nette. Coffret moulé au fini noyer avec poignée en retrait.

DIMENSIONS:
L: 19 1/4", H: 14 1/4", P: 16", poids: 32 livres.

\$419

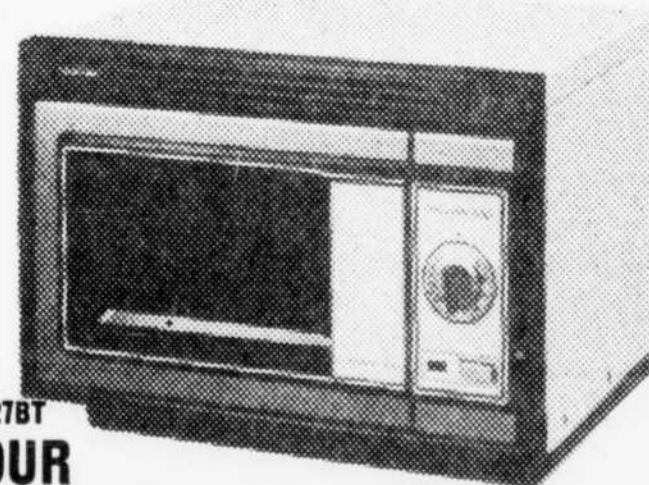
TOSHIBA

... en contact avec l'avenir

GARANTIE SUR TV TOSHIBA

2 1/2 ans (30 mois).
SUR TOUTES LES PIÈCES
ET LA MAIN-D'OEUVRE
A 100%

GARANTIE ET
SERVICE A DOMICILE
SANS AUCUNE
RESTRICTION.



ER527BT FOUR ELECTRONIQUE

Four électronique portable pour la maison ou le chalet. Diminue les temps de cuisson... jusqu'à 85% et utilise bien moins d'électricité que les fours classiques offrant les mêmes possibilités. Puissance: 500 watts, capacité: 0.9 pi. cu. et minuterie de 20 minutes.

DIMENSIONS:
L: 20 1/4", H: 15", P: 17 3/4".

2 ans de garantie, pièces et main-d'oeuvre à domicile.

\$379



CHARGE

Québec Electronique

OUVERT JEUDI ET
VENDREDI SOIR

621, RUE ST-JEAN - TEL.: 529-9261

"LA GARANTIE
CHEZ NOUS EST
VRAIMENT GARANTIE"

Modes de
paiement,
jusqu'à 36 mois
pour payer.

Sainte-Foy veut contrer le développement anarchique

Dans les années à venir, la ville de Sainte-Foy évitera le développement résidentiel de basse densité, anarchique et en sauts de mouton, respectant ainsi un principe du schéma d'aménagement élaboré par la Commission d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec (CACUQ).

Le maire Ben Morin, devant les membres de la Caisse d'entraide économique de Sainte-Foy, a fait part, cette semaine, de quatre grandes orientations du développement économique de sa ville.

En ce qui a trait au sol résidentiel, M. Morin dit que les autorités municipales visent une densité minimum de huit logements à l'acre brut pour tout nouveau développement résidentiel.

Les développements du quartier Laurentien respectent cet objectif, a-t-il dit, tandis que ceux prévus dans Pointe Sainte-Foy l'excèdent largement avec 15 à 18 logements à l'acre brut.

Le premier magistrat pense que cette mesure permettra de rentabiliser les équipements et services et d'assurer une structure de taxation équilibrée propice à inciter de nouveaux commerces et de nouvelles industries à aller s'établir à Sainte-Foy.

La deuxième mesure consiste en la consolidation de l'actif économique que représentent les deux centres commerciaux régionaux (Place Laurier et Place Sainte-Foy) par l'aménagement d'un centre-ville fort et multifonctionnel qui devienne le nerf-moteur du développement économique de Sainte-Foy et le pôle économique desservant la partie ouest de la région de Québec.

En troisième lieu, Sainte-Foy veut mettre sur pied une stratégie de développement économique propre à attirer les industries de recherches et innovations technologiques et les industries de fabrication d'appareils de haute précision technique.

Le gouvernement provincial fait présentement des démarches pour attirer à proximité du complexe scientifique des industries de transformation liées à la recherche.

Agriculture

Enfin, les autorités municipales espèrent développer et rentabiliser l'industrie agricole sur le territoire du quartier Laurentien, d'autant

plus que les terres cultivables de cette zone sont parmi les meilleures au Québec et que ces terres sont situées à

proximité d'un important marché urbain. Le chéma directeur d'urbanisme du quartier Laurentien

réserve intégralement à l'agriculture quelque 5.600 acres. La ville entend faire des pressions auprès des

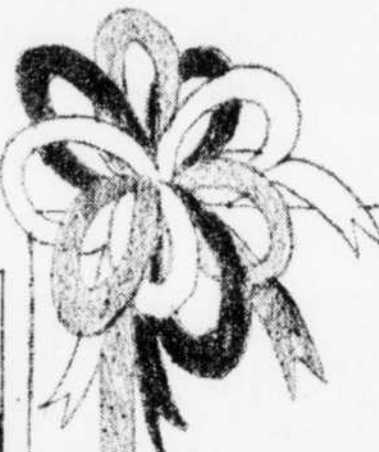
gouvernements supérieurs afin que ceux-ci élaborent une véritable politique agricole propre à encourager et à

moderniser l'exploitation agricole. Les dirigeants municipaux ne semblent pas pour autant

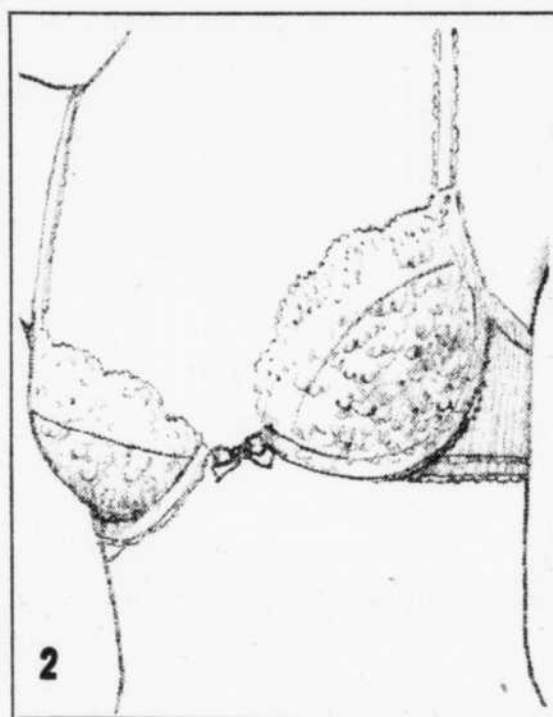
vouloir stopper le développement résidentiel dans ce quartier puisqu'ils prévoient, sur ce territoire de 21 milles

carrés, une croissance démographique de 40.000 personnes dans les 25 prochaines années.

norman



WonderBra®



Hausse de taxes l'an prochain

Le rôle d'évaluation de Sainte-Foy effectuera en 1976 un immense saut passant de \$661.000.000 à \$1.969.000.000.

C'est suite à la normalisation du rôle effectuée par la Communauté urbaine de Québec (CUQ). Mais cette hausse imposante vient du fait que le rôle d'évaluation de Sainte-Foy n'avait pas été refait depuis 1970.

C'est ce qu'a déclaré cette semaine le maire Ben Morin lors d'une nouvelle émission dirigée par le président de la Chambre de commerce de Sainte-Foy, M. Yves Morest, à Télécadre de Québec.

Hausse des taxes

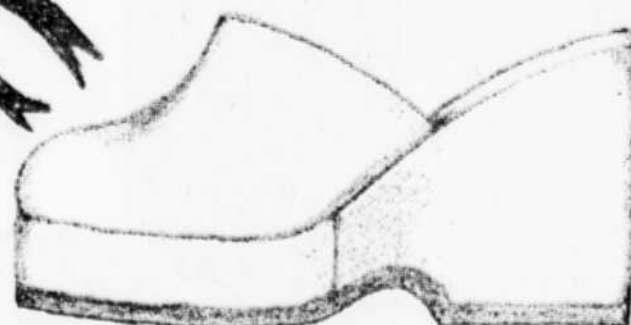
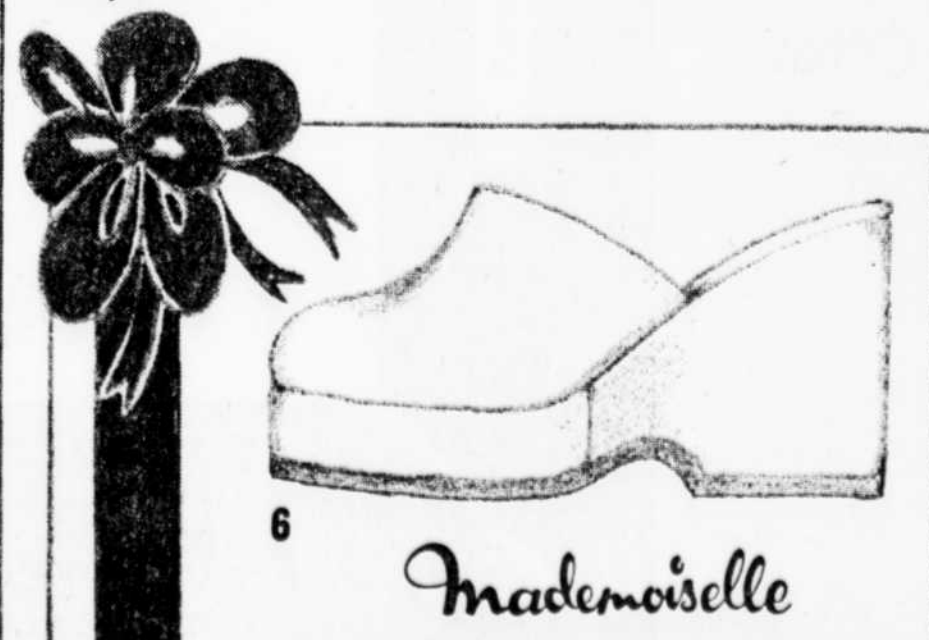
Ce bond de l'évaluation amènera, pour 1976, une réduction du taux de la taxe, mais ça ne signifie pas une diminution du compte de taxes. Au contraire, celui-ci, de préciser M. Morin, augmentera l'an prochain.



noël

- 1 le plus doux des cadeaux, une robe de chambre de style kimono, longue, souple et chaleureuse. vert forêt en ratine de velours. p.m.g. \$50.
- 2 soutien-gorge au décolleté audacieux. les bonnets en dentelle de nylon sont légèrement doublés et montés sur fil de laiton. bretelles en dentelle à large échancrure. dos très bas ajustable à la taille. chair, blanc, noir. a 32 à 36, b 32 à 38, c 32 à 36. \$9.
- 3 juste-au-corps en luxueuse dentelle de powernet. très léger, il maintient et galbe à la perfection. bonnets sans couture et décolletés. légèrement doublés de fiberfill et munis de fils de laiton, pour une silhouette ronde et naturelle. b, c, d, 34 à 38. chair. \$20.
- 4 une robe de nuit légère et soyeuse à imprimé floral. notez les courtes manches-ailerons. p.m.g.
- 5 et sa veste chinoise assortie. le corsage est matelassé, mais sait rester léger. l'ensemble en bleu ou orange. p.m.g. \$33.
- 6 à offrir ou à s'offrir pour Noël un modèle tout nouveau de pantoufle douce et chaude. c'est un sabot à semelle compensée, recouvert entièrement d'éponge velours. couleurs pastel. \$15.98

ces vêtements et accessoires sont disponibles au mail saint-roch, à place laurier, à place fleur de lys et aux galeries chagnon. dites simplement: "portez à mon compte".



Mademoiselle

IMPRIMERIE

ECLAIR

ÉPARGNEZ
TEMPS ET ARGENT

Besoin d'imprimerie rapide à bas prix ? 50 à 5000 copies pendant que vous attendez.

Regardez ce bas prix
100 COPIES OFFSET \$4.

LET
COPIE

2518, ch. Ste-Foy
(près route du Vallon)
656-1790

L'impasse subsiste pour la garderie St-Jean-Baptiste

par Louise PICARD

Dans le cadre de "l'Opération-Survie" amorcée il y a quelques semaines, la garderie coopérative Saint-Jean-Baptiste a occupé hier, une partie du 3ème étage de l'édifice Joffe, où sont situés les bureaux du ministère des Affaires sociales.

A la demande du chef du cabinet du ministre Claude Forget, la police est intervenue vers 11h afin d'empêcher les manifestants — moniteurs, parents et enfants — d'envahir les bureaux du ministère.

Journalistes, photographes et cinéastes étaient présents et l'ordre d'expulsion qu'attendait la police n'est pas venu. Plusieurs organismes populaires sont venus appuyer les manifestants — le groupe du Faubourg Saint-Jean-Baptiste, la RAIF, le syndicat des enseignants du comté de Chauveau, le syndicat des professionnels de la fonction publique au MAS, etc.

Les manifestants avaient demandé à voir le ministre Forget et ce n'est que vers

14h qu'il est venu s'entretenir avec eux.

Rappelons que le gouvernement délogera ce soir, à minuit, la coopérative Saint-Jean-Baptiste du 550, rue Saint-Amable, où elle logeait depuis un an, le 4 décembre étant la date officielle de l'avis d'éviction émis il y a trois mois.

Aucun local n'a encore été trouvé pour les 32 enfants qui fréquentent cette garderie. A cet égard, le ministre Forget a souligné qu'il appartenait à la garderie de se trouver elle-même un local, "cette coopérative étant un organisme responsable et indépendant".

Il a aussi précisé qu'il n'appartient pas au MAS de fournir un local aux garderies ni même de subventionner le loyer. Bref, les manifestants n'ont retiré aucun espoir de cet entretien mais ont continué d'occuper les lieux.

C'est donc l'impasse totale pour cette garderie qui existe depuis déjà quatre ans et qui refuse de disparaître malgré tout. Une conférence de presse avait lieu ce matin afin de discuter à nouveau du sort de ce service communautaire dont les pouvoirs publics ont refusé jusqu'ici d'assurer la survie.

Prestations aux grévistes qui sont dans l'indigence

(PC) — Un gréviste qui est dans le dénuement total a droit de toucher des prestations d'aide sociale, a indiqué, hier, le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget.

Répondant à une question du député de Lavolette, M. Prudent Carpentier, M. Forget a expliqué que des directives en ce sens ont été données aux bureaux régionaux du ministère des Affaires sociales, où se fait la distribution des prestations.

Le ministre a cependant précisé que seuls les grévistes dans l'indigence extrême ont droit aux prestations. Les autres doivent subvenir par eux-mêmes à leurs besoins.

M. Forget a indiqué que c'est à la suite d'une décision de la Commission d'appel de l'aide sociale que des prestations peuvent désormais être versées à des grévistes ou des lock-outés dans l'indigence.

H & R BLOCK (CANADA) LTEE POUR VOTRE IMPÔT

FRANCHISE DISPONIBLE (pour l'extérieur de la ville de Québec)

H & R BLOCK, le plus grand service d'impôt du Canada, est à la recherche d'une personne responsable, capable d'opérer un bureau d'impôt. Expérience en impôt même si utile, n'est pas essentielle. Une occasion unique pour une personne qualifiée. Nous subvenons à l'entraînement, aux fournitures et à la publicité. La franchise BLOCK peut être opérée conjointement avec certaines autres affaires.

Téléphonez à frais virés 1-418-522-5144

H & R BLOCK
a/s Claude Tremblay
578, St-Jean, Québec 4, Québec.

AVIS D'INTENTION DE METTRE À PART, À TITRE DE RÉSERVES POUR DE FUTURS PARCS NATIONAUX, DES TERRES SITUÉES AU YUKON ET DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Avis est donné par les présentes que le Gouverneur général en conseil a l'intention de faire une proclamation, conformément au paragraphe 11(1) de la Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux, Statuts du Canada, 1974, chapitre 11, en vue de réserver pour la création de parcs nationaux du Canada les terres nos 1, 2 et 3 délimitées par les pointillés des cartes ci-après et brièvement décrites ci-dessous.

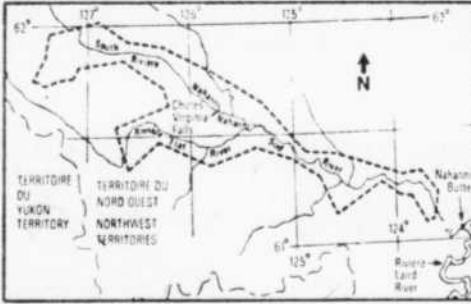
1. Au sud-ouest du Yukon:

Une zone d'environ 8 500 milles carrés, qui commence à 100 milles environ à l'ouest de Whitehorse, longe la route de l'Alaska et renferme le massif Saint-Elie et le glacier Seward. Cette zone est bornée à l'ouest par la frontière internationale entre l'Alaska et le Yukon et au sud-ouest par la limite entre le Yukon, l'Alaska et la Colombie-Britannique. De la limite méridionale à Haines Junction, la limite orientale est en général parallèle à la route de Haines, puis elle suit la route de l'Alaska et s'arrête en un point de la rive occidentale du lac Klutane. La limite septentrionale commence à cet endroit. Elle traverse la chaîne de montagnes et la rivière Donjek en direction ouest et va rejoindre la frontière internationale entre l'Alaska et le Yukon.



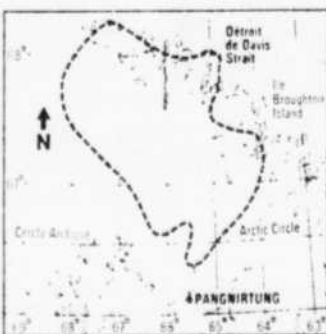
2. Dans les Territoires du Nord-Ouest, le long de la rivière Nahanni-Sud:

Une zone située dans l'angle sud-ouest des Territoires du Nord-Ouest, immédiatement à l'est de la limite du Yukon, et d'une superficie d'environ 1 800 milles carrés. La partie centrale comporte un tronçon, d'une longueur d'à peu près 170 milles de la rivière Nahanni-Sud, qui coule en direction sud-est ainsi que l'un de ses bras latéraux qui est, en fait, une partie de la rivière Flat. Les limites de cette zone s'étendent de deux à huit milles environ des rives de chaque rivière. Nahanni Butte se trouve à peu près à 12 milles de la limite sud-est.



3. Dans les Territoires du Nord-Ouest, dans la péninsule de Cumberland de l'île de Baffin et dans la zone contiguë.

Zone d'environ 8 300 milles carrés, située principalement au nord et à l'ouest du col de Pangnirtung, sa plus grande partie se trouvant au nord du cercle arctique et comprenant la calotte glaciaire Penny. La ville de Pangnirtung est la voie d'accès à cette zone, la limite sud-est de cette dernière se trouvant à la partie antérieure du fiord Pangnirtung. La limite occidentale, depuis le fiord Nudlung, situé au nord, décrit un arc en direction sud, encerclant ainsi la calotte Penny et passant au sud du lac Greenshield, à l'est du pic Freya, puis longeant la rive occidentale de la rivière Weasel jusqu'au pic Overlord qui se trouve à la partie antérieure du fiord Pangnirtung. A cet endroit commence la limite orientale, qui longe la rivière Weasel en direction nord-est et traverse le mont Fleming situé au nord du fiord Pangnirtung. Du fiord Maktak, elle traverse ensuite la péninsule de Cumberland pour aboutir au fiord Quajon. De là, elle longe la côte de l'île de Baffin, en face du détroit de Davis, traverse l'entrée du fiord Narsaruaq, de la baie Okoa et du fiord Nedlukseak et rejoint la rive méridionale du fiord Nudlung.



Veillez noter que toutes les descriptions faites dans les textes ci-dessus ne sont que des descriptions générales. Pour obtenir la description officielle complète de chaque zone, en français ou en anglais, ainsi qu'une carte de référence, veuillez écrire aux adresses suivantes:

pour les zones nos 1 et 2:
Le Directeur,
Région des Prairies,
Parcs Canada,
114, rue Garry,
WINNIPEG, Manitoba
R3C 1G1

pour la zone no 3:
Le Directeur,
Région du Québec,
Parcs Canada,
C.P. 9575,
SAINT-EF, Québec

Fait à Ottawa le 12 novembre 1975.

J. L. CROSS

Greffier adjoint du Conseil privé

NOTICE OF INTENTION TO SET ASIDE AS RESERVES FOR NATIONAL PARKS OF CANADA, LANDS IN THE YUKON TERRITORY AND IN THE NORTHWEST TERRITORIES

Notice is hereby given that the Governor General in Council intends, pursuant to subsection 11(1) of an Act to amend the National Parks Act, Statutes of Canada, 1974, chapter 11, to issue a proclamation to set aside as reserves for National Parks of Canada the lands numbered 1, 2 and 3 hereunder as outlined respectively by dotted lines on the following maps and briefly described thereunder.

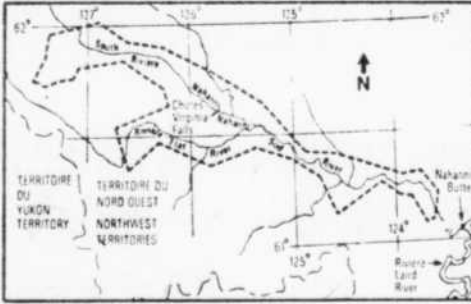
1. In the Yukon Territory adjoining the westerly and southerly boundaries of that Territory:

The area is approximately 8,500 square miles about 100 miles west along the Alaska Highway from Whitehorse and includes the Saint Elias Mountains and the Seward Glacier. The western boundary follows the International border between Alaska and the Yukon Territory. The southern boundary follows the border between the Yukon Territory and Alaska and British Columbia. The eastern boundary generally parallels the Haines Road from the southern boundary to Haines Junction, then follows the Alaska Highway and from there to a point on the western shore of Klutane Lake. From there the northern boundary crosses the Donjek Range and the Donjek River in a westerly direction to the International border with Alaska.



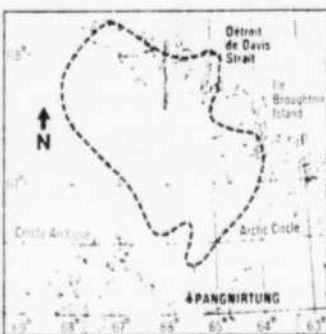
2. In the Northwest Territories along the South Nahanni River:

The area is approximately 1,800 square miles in the southwestern corner of the Northwest Territories just east of the Yukon boundary. The central spine includes a section about 170 miles in length of the South Nahanni River which flows southeast and a side branch which is a section of the Flat River. The boundaries are approximately two to eight miles from either side of each of the rivers. Nahanni Butte is about 12 miles from the southeastern boundary.



3. In the Northwest Territories; on and adjacent to the Cumberland Peninsula of Baffin Island;

The area is approximately 8,300 square miles located mainly north and west of Pangnirtung Pass, most of the area being north of the Arctic Circle and including the Penny Ice Cap. The town of Pangnirtung is the gateway of the area, the southeastern boundary being at the head of Pangnirtung Fiord. The western boundary curves south from Nudlung Fiord in the north, encircling the Penny Ice Cap and running south of Greenshield Lake east to Freya Peak then south along the west side of the Weasel River to Overlord Peak at the head of Pangnirtung Fiord. The eastern boundary runs from Overlord Peak northeasterly along the Weasel River through Mount Fleming to the north of Pangnirtung Fiord and from the Maktak Fiord across the Cumberland Peninsula to Quajon Fiord and from there follows the coast of Baffin Island facing Davis Strait, through the mouths of Narsaruaq Fiord, Okoa Bay and Nedlukseak Fiord to the southern shore of the Nudlung Fiord.



PLEASE NOTE: All of the above textual descriptions are general only. The complete official description of each area in English or French and a reference map may be obtained at the following offices:

For areas numbered 1 and 2 —
The Director,
Prairie Region,
Parcs Canada,
114 Garry Street,
WINNIPEG, Manitoba
R3C 1G1

For area numbered 3 —
The Director,
Quebec Region,
Parcs Canada,
P.O. Box 9575,
ST. EFM,
Québec

Given at Ottawa this 12th day of November, 1975.

J. L. CROSS

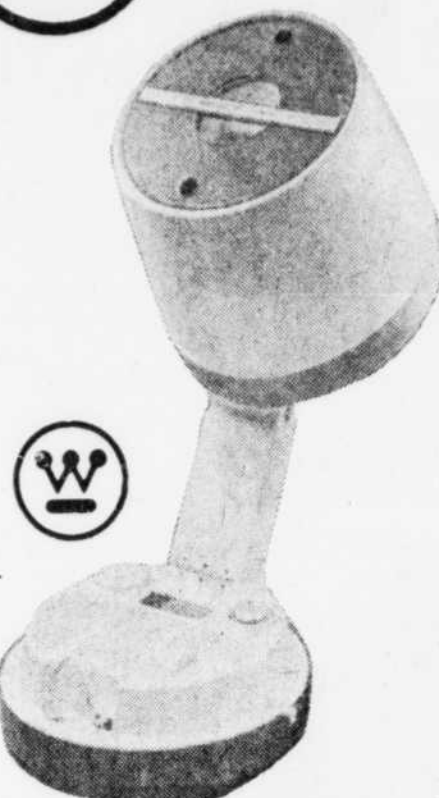
Assistant Clerk of the Privy Council

Vente avant inventaire

Il faut réduire notre inventaire!...



Westinghouse



SECHOIR A CHEVEUX PROFESSIONNEL "Fashionaire" PHD74

Réglage à 5 positions. 4 réglages de chaleur. Casque géant télescopique. Réglage spécial pour perruques. Blanc, garniture avacoir.

Sugg. \$35.95
SPECIAL

\$19⁹⁵

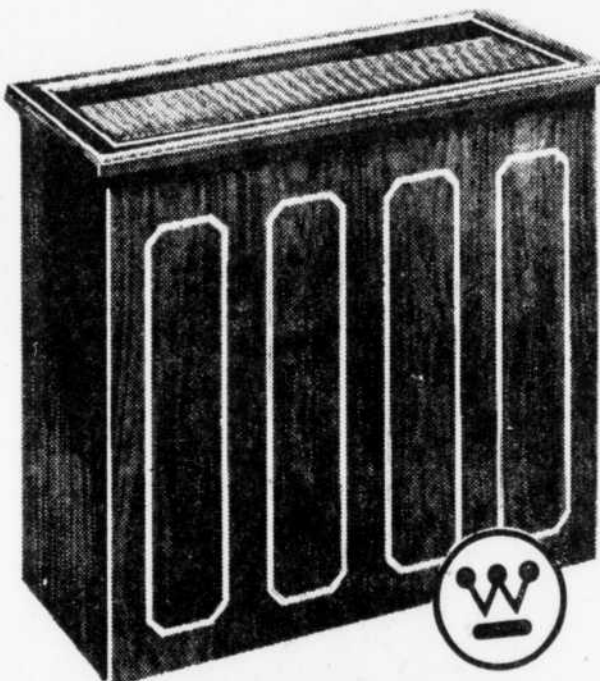


SECHOIR A CHEVEUX PROFESSIONNEL "Mistaire" PHD92

Séchage rapide avec buée de vapeur. 4 réglages de chaleur, 2 pour perruques. Casque télescopique. Appuyez sur un bouton et le séchoir se replie! Blanc avec garniture mauve.

Sugg. \$44.95
SPECIAL

\$24⁹⁵

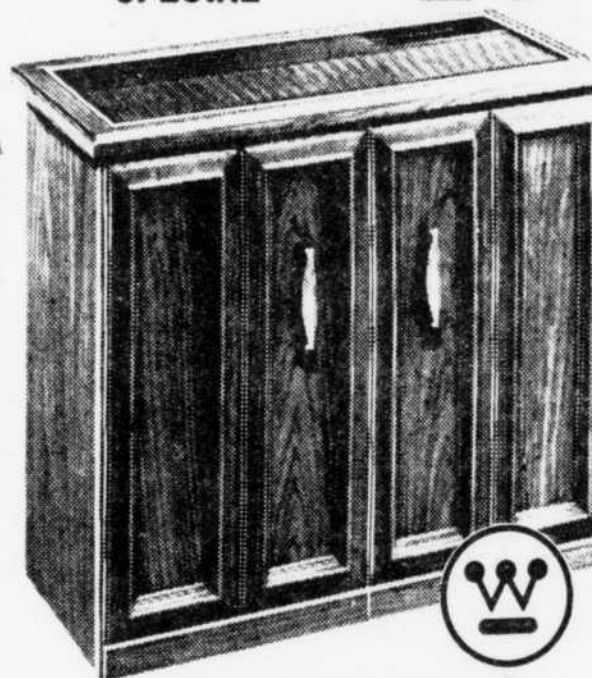


HUMIDIFICATEUR WESTINGHOUSE Modèle HD093

Type tambour. Ventilateur 2 vitesses. Indicateur de niveau d'eau. Réservoir amovible. Devant standard avec garniture or.

Sugg. \$79.95
SPECIAL

\$49⁹⁵



HUMIDIFICATEUR AUTOMATIQUE Modèle HD327

Nouveau "Hi-Comfort". Type tambour. Ventilateur 3 vitesses. Humidistat ajustable. Indicateur de niveau d'eau. Entonnoir de recharge. Arrêt automatique. Réservoir amovible. Élégante finition à l'avant.

Sugg. \$119.95
SPECIAL

\$99⁹⁵

ESCOMPTE sur or solide 10K et 14K (bracelets, breloques, chaînes, etc.)

20%

MONTRES POUR DAMES OR BLANC

Val. de \$89.95 à \$200

\$49⁹⁵

MONTRES POUR HOMMES OR BLANC

Val. de \$59.95 à \$89.95

\$29⁹⁵

MONTRES POUR HOMMES OR BLANC

ESCOMPTE

50%

N.B.

VO LA GREVE DES POSTES, LES ETATS DE COMPTES SONT DISPONIBLES AU MAGASIN.

CHARGE



100, RUE CHABOT
250, RUE ROUSSEAU
101, RUE BEAUCAGE
Ville Vanier
Tél.: 683-3471

GASTON Levesque Inc.





cette année

Le Père Noël vous attend!

Venez le rencontrer du lundi au vendredi de 2h à 4h et le samedi de 10h à midi et 2h à 4h. Mail St-Roch, troisième étage. Mail St-Roch, seulement.

VENTE de NOËL

UN CADEAU APPRÉCIÉ

EMBALLAGE GRATUIT

Profitez de notre service gratuit d'emballage pour vos cadeaux de Noël. A nos trois magasins.



A. Paletots en cuir véritable munis d'une doublure amovible

Val. rég. \$200 **139⁹⁹**

Un manteau qui a sa place partout et que l'on porte de l'automne au printemps en lui ajoutant sa chaude doublure en orlon pile montée sur glissière l'hiver venu. Tous sont signés par un manufacturier réputé et présentent un modèle à simple croisé avec demi-ceinture à l'arrière. Longueur de 34". Choix de brun, tan ou or antique. Toutes les tailles.

B. Tout notre assortiment de manteaux d'hiver réduit de **25%**

Val. rég. **89⁹⁸** à **\$135**

Nous nous vantons de posséder une collection incomparable de paletots unis ou de tweed chevronné ou à petits carreaux et nous vous offrons toute notre collection avec moins 25% d'escompte, juste avec 25% d'escompte. Tous plus élégants les uns que les autres et non garnis de fourrure. Profitez de ce super-événement pour rééquilibrer votre budget des Fêtes et passer un hiver bien au chaud. Choix de gris, bleu ou brun. Plusieurs teintes au choix dans le lot.

SPORT POUR HOMMES (Rayon 600) ET CONFECTION POUR HOMMES (Rayon 630)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée, Sainte-Foy et Lévis, étage supérieur.

C. Epargnez \$100 à l'achat d'un super-paletot en véritable chat sauvage

Val. rég. \$1,000 **899⁹⁹**

Une fourrure racée et masculine et des plus confortables par les froides journées de l'hiver. Vous qui connaissez le froid et tous ses inconvénients, n'aimeriez-vous pas vous emmitoufler dans un de ces paletots et jouir d'une nouvelle disposition envers la saison de l'inconfort?... A vous de profiter de ce spécial et de vous sentir bien au chaud! Tailles: 36, 38, 40, 42 et 44.

FOURRURES (Rayon 590) Mail St-Roch, deuxième, Sainte-Foy et Lévis, étage supérieur.